

ÉCLAIRAGES 2026

MALLEY-CENTRE:
UNE DES PLUS
GRANDES FRICHES
URBAINES
DE SUISSE
TRANSFORMÉE
EN LIEU DE VIE
Pages 4-5

FIN DE LA
LEGISLATURE,
BILAN ET
PERSPECTIVES
pages 6-7

ÇA VA ROULER
FORT EN 2026
POUR LES
TRANSPORTS
PUBLICS
page 8

QUATRE
QUARTIERS,
MILLE
HISTOIRES
Page 9

RAPPORT
OBSERVATOIRE
DE LA MOBILITÉ
Page 10-11

UNIQUE GUICHET
CARTOGRAPHIQUE
page 12

RAPPORT
DE GESTION
SDOL 2025



BUSSIGNY CHAVANNES-PRÈS-RENEUS CRISSIER ECUBLENS PRILLY RENENS SAINT-SULPICE VILLARS-STE-CROIX

WWW.OUEST-LAUSANNOIS.CH

OUEST

L'ANNÉE 2025 EN QUELQUES DATES

28 FÉVRIER

Signature du PALM 2025
et envoi à la Confédération

AVRIL – MAI

Exposition itinérante *Horizon Ouest*,
regards sur la métamorphose urbaine

30 AVRIL

Inauguration de la passerelle
Oassis, à Crissier

SEPTEMBRE – OCTOBRE

Cyclomania, le défi cycliste national

13 SEPTEMBRE

Inauguration de la passerelle
des Cèdres, à Chavannes

22 NOVEMBRE

Publication et vernissage du Cahier
de l'Ouest *Quartier de la Piscine*

EN 2026

AVRIL

Mise en service de *Carto-Ouest*,
le nouveau guichet cartographique
de l'Ouest lausannois

20 JUIN

Inauguration du quartier
Malley-Gare

17 AOÛT

Mise en service du bus à haut
niveau de service (BHNS)
Prilly – Renens – Crissier

27 SEPTEMBRE

Cap sur l'Ouest

AUTOMNE

Mise en service du tramway
Lausanne-Flon – Renens-Gare



Bureau SDOL



ouest-lausannois.ch/newsletter

IMPRESSUM

Rédaction : Benoît Biéler, directeur du Bureau SDOL / Joël Christin, responsable communication / Christelle Mesot, secrétaire / Maura Soupper, secrétaire / Jean-Christophe Carron, délégué à la mobilité douce / Grégoire Zuppinger, chef de projet mobilité / Laurie Bordes, cheffe de projet des Axes forts / Laura Stern, cheffe de projet / Paola Jung, stagiaire urbaniste / Sylvie Berney, assistante de projet à La Fabrique de Malley. Rédaction et édition : Belen Sampayo, Plates-Bandes communication, Graphisme : www.atelierpoisson.ch. Impression : Groux Arts Graphiques SA, mai 2026 / Photo de couverture : © Keystone / Cyril Zingaro

2026 : un tournant pour la mobilité dans l'Ouest

Laurent Bovay,
président du groupe
de pilotage SDOL.

Il y a des temps de réflexion, il y a des moments essentiels de négociation, il y a des étapes de projets, d'affinement et d'optimisation, puis des périodes de chantiers, avec leur lot de difficultés propres et qui prennent toujours trop de temps à nos yeux. SDOL, c'est la combinaison de tout cela simultanément. Mais l'évolution du territoire n'est pas linéaire. Il y a aussi quelques moments clés. Ceux que l'on peut marquer d'une pierre blanche. Des commencements ou des aboutissements qui nous projettent dans le nouveau. Ça a été le cas au tout début de l'aventure SDOL, il y a plus de 20 ans, ou encore lors de l'ouverture de la halte de Prilly-Malley, en 2012, ou plus récemment, en 2021, celle du Rayon Vert, à la Gare de Renens.

2026 nous offrira un de ces moments charnières. À quelques semaines d'intervalle la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Prilly et Crissier, en passant par Renens, et le tram entre Lausanne-Flon et la gare de Renens rouleront, à notre porte, prêts à nous transporter. Ce sera le 17 août pour le premier, avec une célébration samedi 15 août, et quelques mois plus tard pour le second.

Ces nouveaux moyens de transport font partie de la vision développée dès le début des années 2000 dans le cadre de SDOL pour répondre à des enjeux majeurs en lien avec le développement urbain. Ils sont cofinancés par la Confédération et impliquent Communes, Canton et tl. Leurs développements ont chacun connu des soubresauts, ralentissant leur mise en service. Leurs chantiers auront mis les patiences à rude épreuve. Mais leur arrivée cette année constituera un vrai tournant pour la mobilité de l'Ouest lausannois. Ce sera le premier BHNS de l'agglomération et ce sera le grand retour du tram après plus de 60 ans d'absence. La mobilité de l'Ouest lausannois en sera transformée. Les nouveaux quartiers s'épanouiront davantage et les relations seront multipliées.

Les axes forts de transport public ne sont néanmoins pas seuls. Ils font partie d'un tout qui réunit les enjeux de mobilité. Les aménagements routiers se développent. La mobilité active est renforcée partout dans l'Ouest lausannois. Cette même année 2026, des projets plus petits que les axes forts contribuent à l'effort global. Plus de 900 nouveaux vélos en libre-service seront à disposition suite au choix commun d'un nouveau partenaire pour l'agglomération. La marche au quotidien sera par ailleurs encouragée par une signalétique qui indiquera les temps de parcours à pied jusqu'à certaines destinations fréquentes.

Tous les projets de mobilité comptent. Chacun a ses particularités et son lot de difficultés à surmonter, parfois très conséquentes comme c'est le cas avec les jonctions autoroutières. SDOL nous offre cependant l'espace de discussion indispensable pour faire face à des situations et des projets complexes. C'est par SDOL que nous pouvons construire et nous baser sur une vision commune et évolutive pour coordonner les projets et aboutir à des réalisations comme celles que nous nous apprêtons à fêter cette année. Ces réalisations nous donnent l'occasion de nous réjouir et nous ouvrent de belles perspectives.

MALLEY-GARE : UNE NOUVELLE CENTRALITÉ EST NÉE

Situé sur les communes de Prilly et de Renens, le quartier de Malley-Gare fait partie de la première phase de réaménagement de la friche. Au sud de la halte CFF, ce projet dessine un ensemble harmonieux de cinq bâtiments, qui ont accueilli leurs premiers habitant-e-s en juillet 2025.

Les 203 logements, tous occupés, offrent une diversité de typologies, du studio au 5,5 pièces. Parmi eux, 41 sont d'utilité publique et 31 en propriété par étage (PPE). Diverses entreprises ont également installé leurs bureaux dans les niveaux supérieurs, alors que le rez-de-chaussée est animé par une offre variée de restaurants et de commerces de proximité. Le tout forme ainsi un centre urbain où il fait bon vivre et travailler

Afin de célébrer la naissance de ce nouveau quartier, une inauguration publique est agendée au 20 juin et promet un riche programme d'animations.

DES ESPACES PUBLICS PENSÉS POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE

Généreusement végétalisées, deux places publiques majeures proposent des ambiances distinctes. La place de Malley, à Renens, privilégie la détente et le calme, tandis que la place de la Gare, à Prilly, se veut dynamique et constitue la principale porte d'entrée du quartier. L'actuel chemin des Bouchers est réaménagé et dédié à la mobilité douce. Il connecte ces deux nouvelles places et relie l'avenue du Chablais à la Vaudoise aréna via le Trait d'union. Il est équipé de plus de 200 places de stationnement pour vélos, dont une grande partie est couverte ou adaptée aux vélos cargos. Il est également possible d'emprunter des vélos en libre-service ou de stationner son deux-roues dans une vélostation sécurisée.



Place de Malley à Malley-Gare. © Fabrique de Malley

MALLEY- GAZOMÈTRE : UN FUTUR QUARTIER MÊLANT HISTOIRE ET NOUVEAUX MODES DE VIE

Deuxième phase du réaménagement de la friche, Malley-Gazomètre s'étend également sur les territoires de Prilly et de Renens. Son plan d'affectation (en développement) privilégie une large part de logements, complétée par des commerces et des bureaux. À l'horizon 2031, ce nouveau quartier accueillera environ 2'000 habitant-e-s et emplois, ce qui en fait le plus grand développement du secteur.

Cette transformation s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine existant. Des éléments identitaires forts, tels que le bâtiment du TKM et la sphère du gazomètre, seront conservés, tout comme la forêt. De nouveaux équipements publics viendront enrichir ce paysage, dont une école primaire intercommunale et le parc du Gazomètre. Avec ses 11'000 m², ce dernier offrira un véritable poumon vert au cœur de l'espace urbain.

L'ÉCOLE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE : UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET DE VIE

La nouvelle école primaire intercommunale accueillera, pour leurs six premières années de scolarité, les enfants de Prilly et Renens habitant Malley et ses environs.

Rattaché à l'établissement de Renens-Est, le bâtiment abritera 18 classes ainsi qu'une salle omnisports. En dehors du temps scolaire, celle-ci sera ouverte aux clubs sportifs et accueillera compétitions et public, jusqu'à 250 personnes. D'autres espaces, intérieurs et extérieurs (salle de rythmique, préau), seront aussi accessibles à la population après les heures de classe.

« LE VIRAGE », LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le concours d'architecture lancé en mai 2025 a rencontré un franc succès, attirant 61 participant-e-s. Le projet « Le Virage » (ALIAS architects GmbH et DU STUDIO) a été retenu pour sa qualité architecturale et urbanistique. Il traduit avec finesse l'ambition de concevoir une école comme un véritable lieu de vie, en intégrant des espaces pour le quartier. Ce projet se distingue par l'attention portée à la préservation de la végétation existante et par la création de synergies avec les bâtiments voisins, dont la maison paroissiale.



Malley-Gazomètre. © Fabrique de Malley

Créée en 2018 par Prilly et Renens, la Fabrique de Malley pilote la transformation de la friche industrielle en centre urbain durable. Cette structure intercommunale gère le développement des équipements publics. Son équipe interdisciplinaire accompagne également les projets immobiliers des propriétaires fonciers de Malley-Gare et Malley-Gazomètre.

AVENUE DE MALLEY : UN AXE DE MOBILITÉ POUR TESTER DE NOUVELLES PRATIQUES

Récemment ouverte à la circulation, l'avenue de Malley est un nouvel axe de mobilité apaisée permettant d'accéder aux quartiers de Malley-Gare et Malley-Gazomètre. Sa réalisation a permis aux Villes de Prilly et Renens de mener des projets pilotes, notamment en testant des démarches de traçabilité des matériaux de construction et en intégrant une technique de plantation innovante.

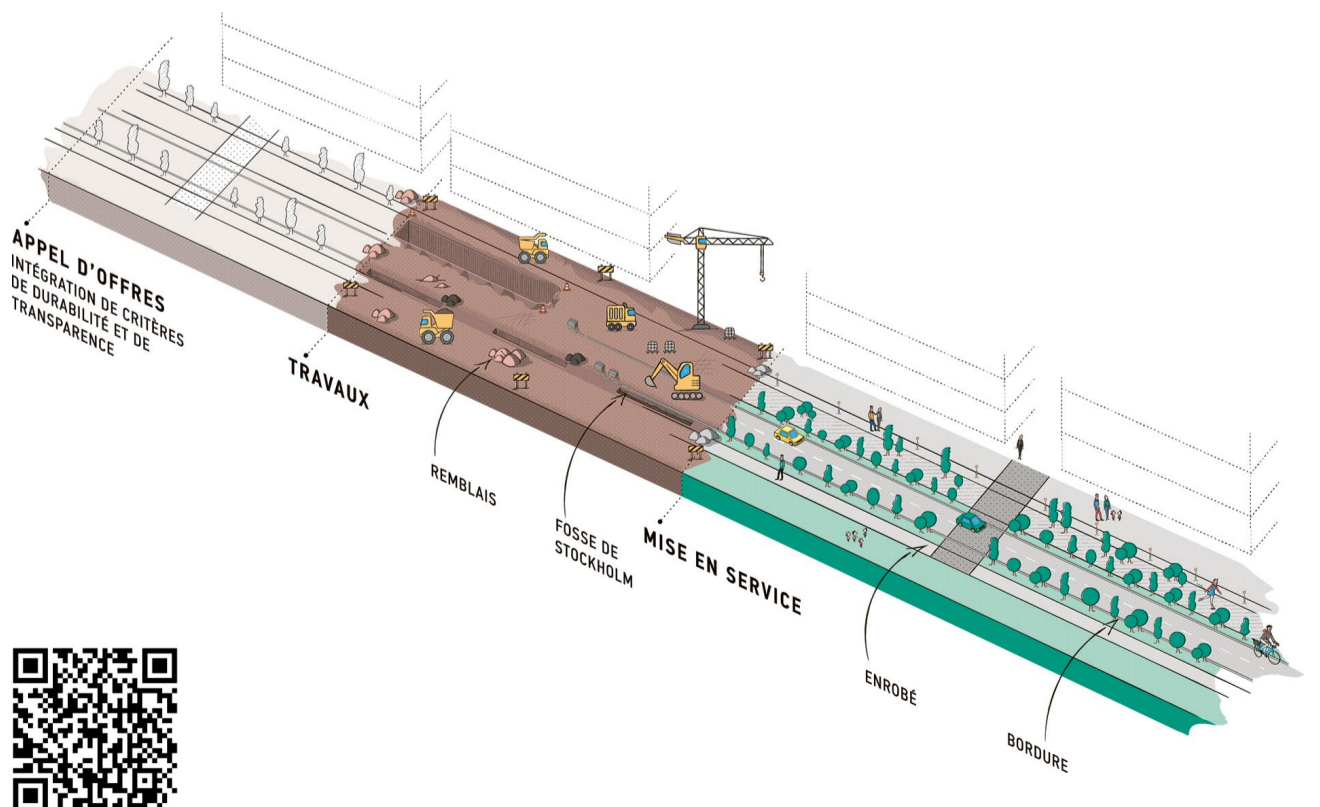
LE PARCOURS DES MATÉRIAUX SOUS LA LOUPE

Dans un objectif de transparence, la démarche de traçabilité a permis d'affiner la connaissance de la provenance des matériaux utilisés pour les équipements publics. De plus, elle constitue un outil de suivi des critères de durabilité et de responsabilité sociale applicables aux entreprises dans le cadre des appels d'offres.

Le parcours de certains matériaux est ainsi documenté, du lieu de production jusqu'à leur installation. Scannez le QRCode pour découvrir chaque étape !

UNE VÉGÉTATION URBAINE PLANTÉE DE FAÇON INGÉNIERUSE

Pour garantir la croissance et la longévité des arbres en milieu urbain, un nouveau concept de plantation a été appliqué : la fosse de Stockholm. Composée d'un mélange de pierres et de biochar, elle enrichit le sol, nourrit les racines et favorise la récupération des eaux de pluie. Bien plus qu'un aménagement routier, l'avenue de Malley incarne désormais le concept de « ville éponge ».



FIN DE LA LÉGISLATURE, BILAN ET PERSPECTIVES

En juin 2022, le Groupe de pilotage (Gropil) de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), composé des syndiques et syndics des huit Communes du district, a énoncé ses intentions pour la législature 2021-2026. Cette vision stratégique définit sept axes de travail prioritaires. Ces axes ont émergé d'une réflexion menée en ateliers, avec la participation des syndiques et syndics, des municipales et municipaux concerné·e·s et des chef·fe·s de service impliqué·e·s. Cette vision stratégique était limitée aux champs de compétence de SDOL, tels que définis dans la convention de collaboration intercommunale de 2016 (voir encadré). À l'issue de la législature, où en est-on ? Petit tour d'horizon des actions menées collectivement et de ce qu'il reste à faire, vu du Bureau SDOL.



AXE 1 RÉALISÉ

« Mettre en œuvre le Plan directeur intercommunal et établir le Projet d'agglomération 2025 »

RÉALISÉ

La précédente législature avait servi à l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDi-OL), qui constitue désormais le document de référence de la planification directrice de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040. Adopté par les huit Communes et le Conseil d'État en 2021, il a servi de base aux travaux de SDOL tout au long de la législature 2021-2026. La mise en œuvre des mesures régionales identifiées dans le plan d'actions du PDi-OL s'étalera sur quatre législatures, jusqu'en 2040.

Par ailleurs, les structures d'agglomération, au sein desquelles SDOL représente les Communes de l'Ouest lausannois, ont remis à la Confédération, en mars 2025, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération. Celui-ci comporte 89 mesures prioritaires d'infrastructures de mobilité, dont 27 concernent directement l'Ouest lausannois. Les cofinancements fédéraux espérés portent sur la période 2028-2032.

Les travaux menés dans le cadre du PALM 2025, ainsi que les études thématiques associées, ont permis d'initier avec les Communes de nombreux projets régionaux d'aménagement du territoire et de transport.



AXE 2 RÉALISÉ

« Mettre l'accent sur les enjeux du climat et de la mobilité »

RÉALISÉ

De nombreuses études intercommunales ont été menées durant la législature mettant l'accent sur les enjeux du climat et de la mobilité.

Initiée en 2022 par SDOL, l'image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040 a été publiée au printemps 2025. Elle fixe quatre axes de développement majeurs : l'extension de plusieurs lignes de bus principales depuis le centre de Lausanne, le renforcement du réseau autour de la gare de Renens, la création de liaisons tangentielles nord-sud connectées aux gares de Bussigny et de Prilly-Malley et le renforcement du réseau de bus secondaire dans l'Ouest lausannois. Les études des aménagements nécessaires aux premières étapes – nouveaux arrêts, adaptation des carrefours routiers, électrification, etc. – ont démarré durant cette législature.

S'agissant des axes forts de transports publics urbains, les travaux d'aménagement des premières étapes, à savoir celles du tramway Lausanne-Flon – Renens et du bus à haut niveau de service (BHNS) Prilly – Renens – Crissier, se sont achevés durant la présente législature. La mise en service de ces lignes interviendra au tout début de la législature 2026-2031. D'autres tronçons des axes forts sont en cours de développement, notamment la deuxième étape du tram depuis Renens en direction de Villars-Ste-Croix et le prolongement du BHNS depuis Crissier en direction de Bussigny.

Ces développements sont coordonnés avec ceux des mobilités actives. Une étude de faisabilité du réseau de voies vertes a été menée pour inventorier les questions foncières et techniques et définir une stratégie de mise en œuvre des différents segments du réseau. Plusieurs tronçons ont été ouverts durant la législature, impliquant parfois de nouveaux ouvrages, tels que la passerelle de Renges sur la Venoge, la passerelle de la route de la Pierre à Ecublens, la liaison plaine du Crosset-chemin des Vignes, le tronçon du chemin du Closel et la passerelle des Cèdres.

Des accompagnements ont par ailleurs été assurés pour appuyer les Communes dans la conception de plans de circulation et de mesures de modération du trafic, notamment à Bussigny, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice. De manière plus générale, les changements législatifs concernant les zones 30 et les zones de rencontre ont été l'occasion d'étudier les possibilités de modération sur les axes principaux et d'établir des cartes des tronçons envisageables, qui ont été remises aux Communes.

Sur le volet de la promotion, un jalonnement piéton a été installé sur l'ensemble du territoire. Celui-ci indique les temps de parcours vers différents points clés et incite à s'y rendre à pied.

La promotion des plans de mobilité pour les entreprises complète le tableau et s'est concrétisée notamment sous la forme d'une rencontre d'information et d'échange qui a réuni, en 2024, plus de 150 personnes représentant une huitantaine d'entreprises de la région.

En matière de climat et d'énergie, l'étude du Plan canopée est en cours de finalisation. Elle identifie, localise et priorise les interventions souhaitables et en définit les principes en fonction des différentes typologies de territoire dans les Communes.

L'étude de la renaturation des cours d'eau et des rives du lac de l'Ouest lausannois, lancée en 2024, contribuera également à développer et préserver des espaces de fraîcheur bénéfiques au climat. Cette étude vise à renforcer la biodiversité, préserver les milieux naturels, améliorer les aspects hydrauliques et favoriser l'accès à l'eau pour les loisirs et les promenades. Le diagnostic a permis d'identifier plusieurs sites d'intervention potentiels.

Des études test ont été menées en vue de la réalisation du parc du Taluchet, entre Chavannes et Renens. Ce futur parc constituera un grand espace vert multifonctionnel, aujourd'hui absent dans l'Ouest lausannois. Outre sa facilité d'accès et son ouverture aux loisirs et à la détente, il apportera des îlots de fraîcheur et contribuera fortement à la qualité biologique et paysagère du territoire.

Le groupe des délégué·e·s à l'énergie des Communes de l'Ouest lausannois, constitué pour contribuer à l'élaboration du Plan directeur intercommunal, a quant à lui poursuivi ses rencontres par l'entremise de SDOL. Durant cette législature, il a notamment mené l'action « Ouest Rénove » pour conseiller et encourager les propriétaires dans les démarches d'assainissement énergétique de leurs immeubles et maisons.

PARTIELLEMENT RÉALISÉ / EN COURS

La coordination des objectifs et la mise en œuvre des plans climatiques et énergétiques communaux ne se font pas dans le cadre de SDOL, le niveau de l'agglomération s'étant révélé plus pertinent.

CONVENTION INTERCOMMUNALE

La convention de collaboration intercommunale pour le développement de l'Ouest lausannois, adoptée par les huit Municipalités de l'Ouest lausannois au printemps 2016, définit la mission et le champ de compétence de SDOL.

ART.3 MISSION

En appui aux huit Communes signataires, SDOL développe [...] une vision et une planification globale, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois, contribuant à une identité commune et à la qualité de vie des habitant·e·s [...]. SDOL collabore avec les

instances cantonales et régionales concernées. Il représente les Communes de manière active dans le développement du PALM et participe à la mise en œuvre du projet d'agglomération, ainsi qu'à la création de la dynamique régionale.

ART.4 CHAMP DE COMPÉTENCE

Les activités de SDOL ont trait à l'échelle régionale et intercommunale, de façon subsidiaire aux Communes et s'il y a délégation de leurs attributions. SDOL est active dans les domaines suivants du développement urbain [...]: urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale.



AXE 3

PARTIELLEMENT RÉALISÉ

« Défendre les intérêts des Communes de l'Ouest lausannois en parlant d'une seule voix »

RÉALISÉ

SDOL a entretenu des contacts très réguliers avec le Canton (principalement la DGTL, la DGMR, la DGE et le SPEI), les Hautes Écoles (l'UNIL et l'EPFL) et Lausanne Région, invité·e·s au Gropil SDOL, ainsi qu'avec les entreprises de transports (tl et les MBC), membres des Groupes thématiques mobilité de SDOL. Des contacts ont également eu lieu avec les offices fédéraux, en particulier l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral du logement (OFL), ce dernier participant aux ateliers de la plateforme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL).

Des représentantes et représentants de SDOL ont participé aux travaux des instances supérieures comme l'élaboration de la stratégie du Conseil d'État pour les agglomérations (DGTL), la révision du Plan directeur cantonal (DGTL) et celle du Projet de territoire suisse (ARE). SDOL a aussi répondu à plusieurs consultations cantonales ou fédérales au nom des huit Communes.

Les Communes ont eu plusieurs intérêts communs à défendre durant cette législature. Le principal d'entre eux est sans doute le rôle de la gare de Renens au regard de l'important bassin de population qu'elle dessert. Les trains grandes lignes, qui s'arrêtent à nouveau en gare de Renens depuis le changement d'horaire de décembre 2024, témoignent de l'importance accordée à la voix commune de l'Ouest lausannois sur ce sujet et de sa capacité à se faire entendre.

PARTIELLEMENT RÉALISÉ / EN COURS

Des discussions sont en cours entre les Communes, le Canton et les Hautes Écoles en vue de la révision du plan d'affectation cantonal des Hautes Écoles.



AXE 6

PARTIELLEMENT RÉALISÉ

« Renforcer la gouvernance et affiner les processus de travail »

RÉALISÉ

Les Groupes décisionnels Urbanisme et Mobilité, réunissant les municipales et municipaux en charge de ces thématiques, se sont rencontrés à de nombreuses reprises pour échanger et définir des actions communes. Des groupes de suivi plus restreints réunis dans le cadre de SDOL ont également joué ce rôle. C'est le cas notamment du Comité de projet du BHNS entre Prilly et Crissier, dont la forte coordination a permis de mener à terme un chantier difficile. Le Gropil SDOL joue évidemment un rôle important dans cette dynamique.

Sur le thème sensible des projets de jonctions autoroutières, les Communes se sont exprimées de manière unie dans la plupart des cas. Des divergences sont toutefois apparues concernant la question délicate de la jonction de Chavannes, mais les Communes poursuivent néanmoins leurs efforts communs pour encourager d'une seule voix la recherche de meilleure solution.

PARTIELLEMENT RÉALISÉ / EN COURS

La communication a été partiellement développée par les groupes décisionnels et techniques thématiques ainsi que la plateforme logement, qui font intervenir d'autres municipales et municipaux et chef·e·s de service. La communication interne et les processus de travail peuvent encore être améliorés.



AXE 4

PARTIELLEMENT RÉALISÉ

« Renforcer les liens avec la population et la visibilité des actions de SDOL »

RÉALISÉ

SDOL applique et entretient des principes de transparence dans la conduite de ses projets. Des communiqués de presse ainsi que des articles sont régulièrement proposés aux journaux et aux sites web des Communes en lien avec l'actualité des dossiers. Les occasions ont été nombreuses durant la législature. Une rencontre annuelle a été organisée avec les présidences des législatifs communaux pour présenter les dossiers intercommunaux sur le point d'être soumis aux Conseils. Des séances régulières avec les députées et les députés de l'Ouest lausannois sont également organisées et permettent de discuter des enjeux stratégiques du district.

Les représentantes et représentants de SDOL sont par ailleurs régulièrement sollicité·e·s pour présenter l'évolution du district de l'Ouest lausannois et la collaboration intercommunale dans des cours académiques, des projets de recherche, des séances d'associations professionnelles ou locales, des visites de terrain, etc.

En termes de communication, le site internet de SDOL a été redessiné. Il s'adapte désormais mieux à la variété des écrans et aux différents usages.

PARTIELLEMENT RÉALISÉ / EN COURS

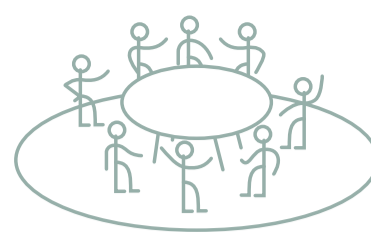
Une réflexion est en cours afin de définir un nouveau format de rendez-vous général, type « Marché SDOL », favorisant l'information sur les projets et les discussions avec la population.

NON RÉALISÉ

La structure, le rôle exact et l'action de SDOL ne sont pas toujours bien connus du grand public. Ces informations sont néanmoins facilement accessibles sur le site internet de SDOL. La communication se concentre davantage sur les messages que portent les huit Communes à travers SDOL et le contenu des projets.

NON RÉALISÉ

La forme juridique de SDOL n'a pas été réévaluée durant cette législature. Une telle réflexion est un chantier d'envergure, qui doit mûrir en lien avec les enjeux du PDi-OL et les premières expériences associées à sa mise en œuvre ainsi qu'avec la stratégie du Conseil d'État pour les agglomérations actuellement en cours d'élaboration. Le regroupement des bureaux techniques de SDOL et du Nord lausannois, intervenu durant la législature, entre aussi en jeu. Il apparaissait dès lors prématuré d'engager cette réflexion durant cette législature.



AXE 5

PARTIELLEMENT RÉALISÉ

« Approfondir la collaboration intercommunale au travers d'outils communs et de plateformes d'échange »

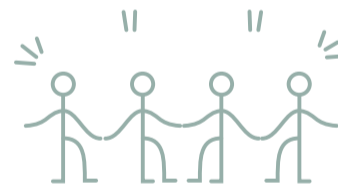
RÉALISÉ

Favoriser l'échange et la collaboration est l'un des rôles fondamentaux de SDOL. La Cellule de pilotage technique (CPT) offre aux services d'urbanisme un lieu où les expériences des uns et des autres sont continuellement partagées. La révision des PACom y est régulièrement traitée et bénéficie des apports chacune et chacun. La collaboration intercommunale s'appuie également sur des groupes décisionnels et techniques dédiés à l'urbanisme et à la mobilité, ainsi que sur les ateliers de la plateforme logement. La collaboration s'est renforcée durant cette législature par la création de deux nouveaux groupes qui échangent régulièrement, sans base formelle pour l'instant : le groupe des délégué·e·s à l'énergie et un groupe technique plus spécifique qui se penche sur la thématique des arbres, en lien avec l'évolution de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

Durant cette législature, plusieurs outils communs ont été développés et mis en place pour favoriser la collaboration intercommunale. La modélisation 3D du territoire ouest-lausannois réalisée en 2024 et mise à disposition sur la plateforme Uzufly, permet à chaque Commune d'y dessiner et de présenter ses projets. Le guichet cartographique « Carto-Ouest », ouvert au printemps 2026, réunit dans un même plan les guichets cartographiques communaux et favorise ainsi les échanges en offrant une vision élargie du territoire du district. Par ailleurs, plusieurs indicateurs ont été regroupés dans le tableau de bord énergie et climat ainsi que dans le rapport sur la mobilité de l'Ouest lausannois, tous deux créés au cours de la législature 2021-2026. Ces tableaux offrent des outils pratiques de suivi. Enfin, les comptages vélos permanents mis en place durant la législature permettent quant à eux de mesurer l'évolution positive de la mobilité active dans l'Ouest lausannois.

NON RÉALISÉ

L'opportunité de constituer un fonds d'équipement destiné au financement de projets d'importance régionale (loisirs, sport, culture ou transports) n'a pas été évaluée. À ce stade, cette perspective ne suscite pas de soutien marqué au sein des Communes.



AXE 7

RÉALISÉ

« Promouvoir une identité régionale partagée par l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'Ouest lausannois »

RÉALISÉ

Plusieurs actions ont contribué à renforcer les liens sociaux entre la population des différentes communes ainsi que l'identité régionale au cours de la législature.

Le festival « Hyper Ouest », né d'une collaboration entre les services de l'urbanisme, ceux de la culture et une association culturelle, a été l'une des plus visibles. Il reste dans les mémoires comme un moment fort de l'animation culturelle de l'Ouest lausannois.

Sur un autre plan, les publications auxquelles SDOL a contribué, notamment *Ouest lausannois - Patrimoine bâti*, dans la collection « Architecture de poche », ou *Quartier de la piscine*, dans celle des « Cahiers de l'Ouest », participent à la notoriété culturelle et patrimoniale de l'Ouest lausannois.

La deuxième édition du concours « Distinction de l'Ouest », en 2022, a aussi mis en valeur la qualité architecturale en création dans le district, avec une publication à la clé.

Le Bureau SDOL contribue par ailleurs à l'organisation de « Cap sur l'Ouest » et publie biennuellement un agenda culturel de l'Ouest lausannois, qui met en évidence la diversité de l'offre culturelle proposée à la population du district.



Construit en arc de cercle, le pont du Closel, à voie unique, permettra au tramway de rentrer chaque soir au dépôt et garage atelier.

ÇA VA ROULER FORT EN 2026 POUR LE TRANSPORT PUBLIC

Deux des plus importants chantiers de mobilité de la décennie dans l'Ouest lausannois aboutissent sous nos yeux en 2026. Les aménagements pour accueillir le bus à haut niveau de service (BHNS) entre Prilly et Crissier, d'un côté, et, plus au sud, le tram entre Lausanne-Flon et la gare de Renens dessinent le nouveau visage de deux axes de mobilité fondamentaux pour toute la région.

Ces deux axes forts de transports publics sont très attendus et voués à nous rapprocher. Mais au-delà de leurs fréquences, de leur rapidité et de leur confort, c'est notre cadre de vie et nos habitudes de mobilité globale qu'ils sont susceptibles de faire évoluer, en encourageant également les déplacements à vélo et à pied.

L'aménagement paysager et la végétalisation qui les accompagnent incitent aux mobilités douces. Outre la végétalisation des voies du tram et des abords des stations, de nombreux arbres ont été plantés. De larges trottoirs accueillent les piétons. Ils donnent accès à des quais surélevés de plain-pied avec le BHNS et le tram. Quant aux cyclistes, elles et ils bénéficient de confortables bandes et pistes cyclables avec des solutions assurant une meilleure continuité à de nombreux carrefours.

TRAM ET BHNS AU CENTRE

Les principales stars pour lesquelles ce tapis a été déroulé sont évidemment le tram et le BHNS. On ne peut pas encore les emprunter, mais il y a du mouvement sur leurs lignes depuis le début de l'année. En attendant le BHNS, qui entrera en service

le 17 août avec le prolongement de la ligne 9 jusqu'à la place centrale de Crissier, les nouveaux aménagements facilitent déjà la circulation des lignes de bus 9 et 18. C'est une libération après un chantier qui aura duré une année de plus que prévu. Quant au tram, des tests sont effectués avec les premières rames arrivées à la fin du mois de février. Le public a d'ailleurs pu les découvrir lors des portes ouvertes organisées le 2 mai dans le nouveau garage-atelier.

DERNIERS JOURS DE PATIENCE

Tout semble prêt, mais il faudra encore un peu de patience pour monter dans ces transports appelés à nous changer la vie. Outre les finitions en cours, la formation des conductrices et conducteurs doit se poursuivre. Pour le BHNS, cette attente sera récompensée par un événement d'inauguration, organisé le samedi 15 août, deux jours avant la mise en service.

ÉVOLUTION NATURELLE ET HABITUDES À INTÉGRER

Le BHNS et le tram modifieront naturellement nos habitudes de mobilité grâce à leur attractivité, leur cadence, leur vitesse

commerciale et leur confort. Ils seront des alliés précieux pour accélérer le transfert modal dont l'Ouest lausannois a besoin pour sa qualité de vie. Mais à ces évolutions qui s'imposeront d'elles-mêmes s'ajoutent des nouveaux réflexes à intégrer en matière de sécurité. Le tram et le BHNS exigent une attention particulière de l'ensemble des usagers et usagers : automobiles, vélos et piétons.

En ce qui concerne le tram, les tl ont lancé, à la fin du mois de février, une campagne de sensibilisation. Elle rappelle que le tram est toujours prioritaire et qu'il ne partage pas sa voie. Sa distance de freinage atteint 20 mètres et son poids s'élève à 87 tonnes. Relativement peu bruyant - environ 75 décibels -, il peut être difficilement perceptible pour des personnes portant des écouteurs.

Le BHNS ne relève pas exactement des mêmes règles, mais c'est aussi un véhicule imposant qui nécessite autant d'attention que le tram. Une vigilance particulière doit notamment être portée aux signalisations et aux traversées piétonnes marquées au sol.

PLUS DE 250 POINTS DE RECHARGE ACCESSIBLES AU PUBLIC DANS L'OUEST LAUSANNOIS

En termes de puissance utile à la recharge des véhicules électriques, l'Ouest lausannois ne souffre d'aucune lacune. C'est du moins ce qui a été mis en avant dans la stratégie électromobilité réalisée en 2024 par les Communes de Bussigny, Crissier, Ecublens et Prilly. Cette démarche faisait suite à une étude similaire menée par la commune de Saint-Sulpice. L'autre grande conclusion concernait la mauvaise répartition géographique de cette offre, largement concentrée dans des zones spécifiques, généralement situées loin des secteurs résidentiels.

UN ÉTAT DES LIEUX ENCOURAGEANT

Le périmètre des quatre communes comptait en 2024 environ 21 500 voitures de tourisme, dont plus de 1100 véhicules rechargeables (640 électriques à batterie et 480 hybrides rechargeables). Le taux d'électrification de 5,2% se situait ainsi dans la moyenne suisse (5,0%).

Si l'offre apparaît suffisante en matière de puissance, elle demeure marquée par une forte concentration géographique. En effet, l'essentiel des points de recharge est regroupé dans des « hubs » de plus de 10 bornes, principalement situés sur des sites privés ou semi-publics comme le Millenium à Crissier (40 points), le

QG Center de QoQa à Bussigny (40 points) ou encore les points de recharge liés à l'EPFL.

DES BESOINS QUI VONT AUGMENTER D'ICI 2030

L'augmentation de la population liée à la densification de l'Ouest lausannois, combinée aux objectifs nationaux d'électrification du parc automobile, entraînera une forte hausse des besoins en solution de recharge. Ces derniers ont été estimés pour les quatre communes à 2,5 GWh/an en 2023, puis à 17,8 GWh/an à l'horizon 2030, soit une multiplication par 7 du besoin de consommation actuel.

Une stratégie à deux niveaux :

- 1. La recharge à domicile et au travail :** elle doit couvrir environ 85% des besoins récurrents des résidentes et résidents. D'ici 2030, entre 4500 et 5000 points privés ou semi-privés devront être installés.
- 2. Le réseau public :** pour les résident-e-s sans solution de stationnement privé (zones macarons), la modélisation préconise l'installation de « grappes publiques » de 4 à 5 points de recharge lents (AC)¹ à chaque fois.

RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

L'étude préconise d'intégrer des obligations de pré-équipement (norme SIA 2060) dans les nouveaux bâtiments et lors des rénovations majeures pour garantir un « droit à la prise » effectif. Pour le réseau public, ce sont donc des grappes de 4 à 5 bornes AC lentes qui sont privilégiées pour des raisons économiques et d'utilisation. Leur localisation doit être orientée par la demande émanant des zones résidentielles. Les points d'intérêts communaux (infrastructures sportives, culturelles, etc.) ne sont pas des points à privilégier. Le développement de la recharge rapide sur le territoire n'est pas opportun car il induit du trafic de transit. Pour terminer, et dans une logique d'exemplarité, les Communes peuvent équiper leurs places de stationnement destinées à leurs employées et employés ainsi qu'à leurs véhicules de service.

- **CRISSIER : 78 POINTS**
- **BUSSIGNY : 68 POINTS**
- **ECUBLENS : 37 POINTS**

- **RENS : 26 POINTS**
- **PRILLY : 15 POINTS**
- **CHAVANNES-PRÈS-RENS : 14 POINTS**



@ Bureau SDOL – @ Paola Jung

¹ Les bornes de recharges peuvent être lentes ou rapides selon la puissance qu'elles fournissent. Une borne AC lente fournit jusqu'à 22 kW et permet de recharger la batterie en 2 à 5 heures. Une borne rapide peut fournir jusqu'à 300 kW, ce qui permet de faire la recharge en une quinzaine de minutes.

QUATRE QUARTIERS, MILLE HISTOIRES

Depuis plusieurs années, l'Ouest lausannois se transforme à grande vitesse, porté par l'émergence de nouveaux quartiers. Rencontre avec celles et ceux qui les font vivre au quotidien.

PARC DU SIMPLON, RENENS



« CE QUE NOUS PRÉFÉRONS, C'EST LE CONTACT HUMAIN »

« Nous avons repris cet établissement en janvier 2025, après un véritable coup de cœur, en préservant son identité au centre d'un quartier en plein essor. Ce que nous préférons au quotidien, c'est le contact humain : faire plaisir et échanger. La proximité du gymnase et des bureaux CFF est un réel atout. En semaine, la clientèle est surtout locale, tandis que le week-end, elle vient de plus loin, parfois du Valais ou de Genève, malgré les places de parc limitées. Après le coup de feu de midi, l'ambiance devient plus conviviale et le lieu se transforme en espace de rencontre, même si les soirées restent encore calmes. »

Félicia et Zlatko, responsables du Za'O Café-Brunch

CÔTÉ GARE, BUSSIGNY



« ICI, TOUT EST PROCHE »

« Je me suis installé à Bussigny il y a un an et demi, parmi les premiers habitant-e-s. J'en avais marre du centre de Lausanne, et la présence d'un ami sur place, la qualité des appartements et la praticité du quartier m'ont convaincu. Ici, tout est proche : je me déplace surtout en train et à vélo, et je profite de la campagne et de la forêt pour faire du sport. J'aime beaucoup mon balcon avec vue sur les montagnes, et aussi promener mon chat sur les passerelles qui font le tour du quartier ! Je vais de temps en temps à la brasserie du coin, La Smala, et c'est pratique d'avoir un dentiste et un fitness à proximité. »

Matthias, Data Analyst

BOURSE AUX FLEURS, CHAVANNES-PRÈS-RENENS



« LA GESTION DES FLUX DEMEURE PERFECTIBLE »

« Installés ici depuis deux ans, nous avons adapté des locaux bruts pour les aménager à notre activité. Nous étions auparavant à Ecublens, devenu trop exigu et moins bien desservi en transports publics. L'idée était de se rapprocher du centre, tout en restant proches de l'EPFL, avec qui nous collaborons souvent. L'emplacement est facilement accessible, notamment en mobilité douce, boostée par la présence proche de la gare de Renens. J'aime par exemple aller à la piscine à pied, en traversant la forêt. Le quartier reste toutefois en devenir : on sent qu'il est encore en chantier, en particulier dans la gestion des flux, qui demeure perfectible malgré une intention claire. »

Jérémie, ingénieur civil et géotechnicien, associé de De Cérenville Géotechnique SA

L'ORÉE, CRISSIER



« LE PERSONNEL EST FORMIDABLE ! »

« Je suis arrivée à l'EMS à son ouverture, en septembre 2025. Je n'ai pas vraiment choisi d'être ici, mais quand j'ai visité les lieux, je suis tombée amoureuse. Je m'y plais à tous points de vue : les relations, les gens, la nourriture. Je ne suis pas du genre à rester enfermée dans ma chambre, même si elle est grande et lumineuse ! Ce que j'aime surtout, c'est la convivialité. Le personnel est formidable ! Je suis contente d'avoir un coiffeur, j'y vais tous les 15 jours. Parfois, on va au café, au restaurant ou on reçoit la visite des enfants de l'UAP du quartier : ce sont des bons moments. »

Simone, résidente de l'EMS L'Orée, accompagnée d'Emy, assistante socio-éducative

CRÉDIT PHOTOS :
© Plates-Bandes communication



Focus sur quatre quartiers récemment construits

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

OUEST LAUSANNOIS

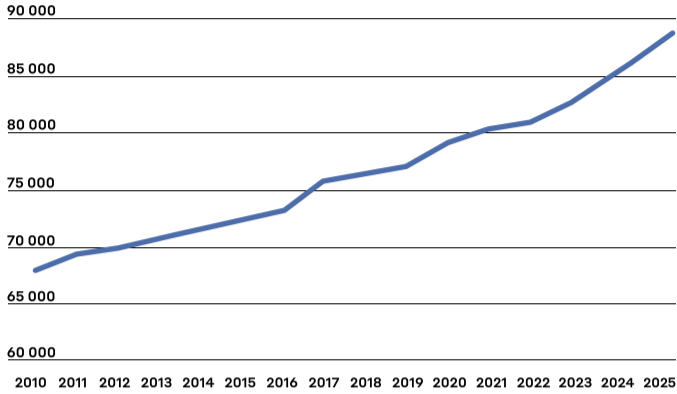
RAPPORT 2025

Ce rapport présente les évolutions récentes en matière de mobilité dans les communes de l'Ouest lausannois. En mettant en relation les projets déjà réalisés et ceux en cours avec les tendances démographiques, il offre un aperçu complet de l'évolution de la mobilité dans la région.



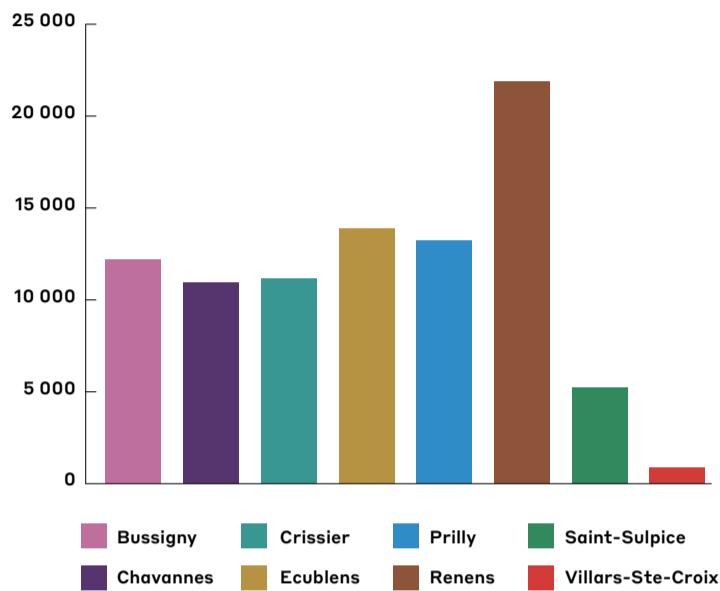
POPULATION

Croissance démographique de l'Ouest lausannois et nombre d'habitant-e-s total par commune



La population résidente de l'Ouest lausannois a presque atteint les 89 000 habitant-e-s à la fin 2025, soit une augmentation de près de 3 000 résident-e-s en un an (+3.2%). Cette croissance annuelle suit la forte tendance des dernières années. Une croissance qui va se poursuivre en lien avec les grands projets urbanistiques planifiés ou actuellement en chantier.

Nombre d'habitant-e-s par communes



RÉALISATIONS 2025

MOBILITÉ ACTIVE

- PASSERELLE OASSIS (CRISSIER)
- PASSERELLE DES CÈDRES (CHAVANNES)
- LIAISON MOBILITÉ ACTIVE CROSET VIGNES (ECUBLENS)
- ADAPTATIONS VÉLOS-PIÉTONS SUR LA RC1

TRANSPORTS PUBLICS

- ARRÊT DES TRAINS GRANDES LIGNES EN GARE DE RENENS
- TEST DE TRANSPORT À LA DEMANDE DANS LES COMMUNES DE RENENS ET ECUBLENS
- LIGNE 54 PROLONGÉE DE RENENS JUSQU'À EPALINGES, CROISETTES
- PASSAGE DE LA LIGNE 31 À 10 MINUTES EN HEURES DE POINTE
- CIRCULATION DE LA LIGNE 1 JUSQU'À L'EPFL DURANT LES HEURES CREUSES DE LA SEMAINE

10

VÉLOS

COMPTAGES DES VÉLOS

La mise en place de comptages permanents des vélos dans l'Ouest lausannois permet de suivre l'évolution du nombre de cyclistes au fil des années, d'évaluer les effets des chantiers ou des nouveaux aménagements sur la fréquentation ou encore de soutenir la planification de la mobilité. Dix compteurs vélos permanents sont actifs depuis fin 2024, dont 3 sont gérés par Région Morges. Le dispositif sera complété après les chantiers sur les axes du tram, du bus à haut niveau de service et de la RC 1, ainsi que dans le passage inférieur du 1^{er}-Août. Une fois l'ensemble des compteurs déployé, il sera possible d'évaluer le trafic cycliste sur trois écrans représentatifs (l'écran ouest « Venoge », l'écran nord-sud « CFF » et l'écran est « Lausanne »). Les compteurs situés hors trafic (Pont Bleu, PI Cudrex, Pont Rouge, Trait d'Union) permettent également de relever les passages des trottinettes électriques.

NOMBRE DE VÉLOS MAXIMUM PAR JOUR EN 2025

Trafic moyen lors des jours ouvrables de la semaine la plus fréquentée



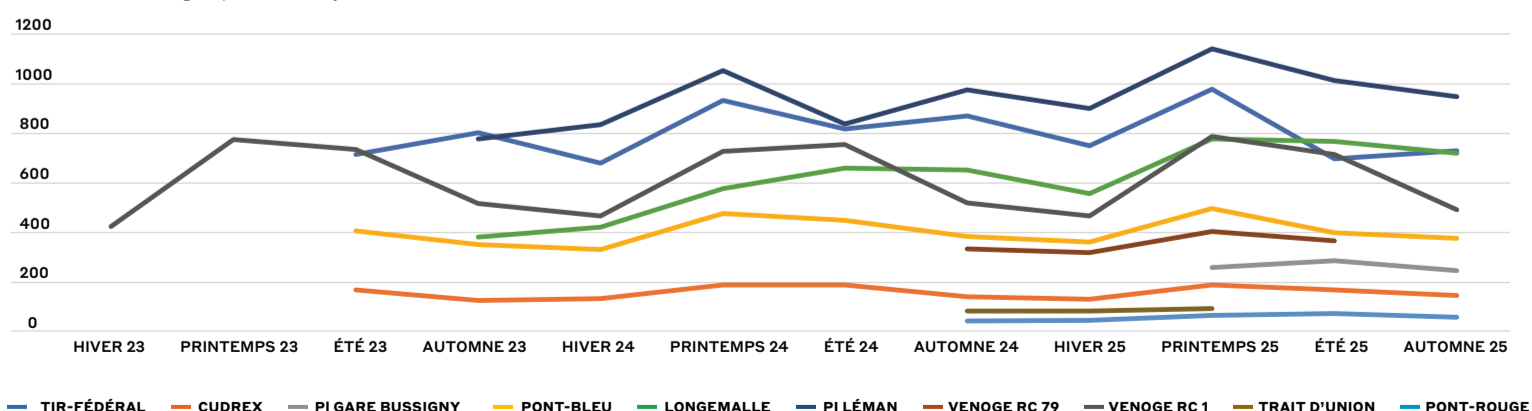
Le trafic des jours ouvrables de la semaine la plus fréquentée approche ou dépasse les 1000 vélos par jour dans le passage inférieur du Léman, sur le Tir-Fédéral, sur le Pont de la Venoge (RC 1) et sur Longemalle.



*données reconstruites pour PI léman (04-12.2025) / Longemalle (03-12.2025) / Tir-Fédéral (09-12.2025)

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TRAFIC VÉLO

Nombre de vélos par jour en moyenne trimestrielle



Le trafic cycliste évolue globalement à la hausse depuis le début des comptages. L'effet des vacances universitaires (trimestre d'été) est marqué pour les compteurs PI Léman et Tir-Fédéral. L'effet de l'hiver

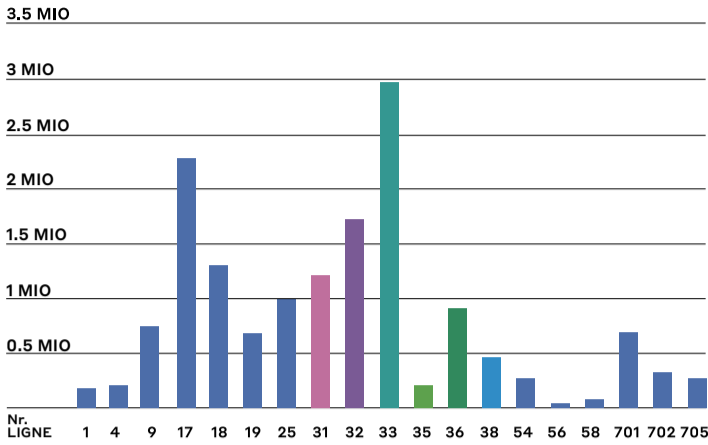
est visible sur l'ensemble des compteurs, avec une baisse maximale de l'ordre de 40% de l'usage du vélo. À noter que plus de la moitié des cyclistes continuent la pratique du vélo tout au long de l'année.



TRANSPORTS PUBLICS

FRÉQUENTATION DES BUS EN 2025

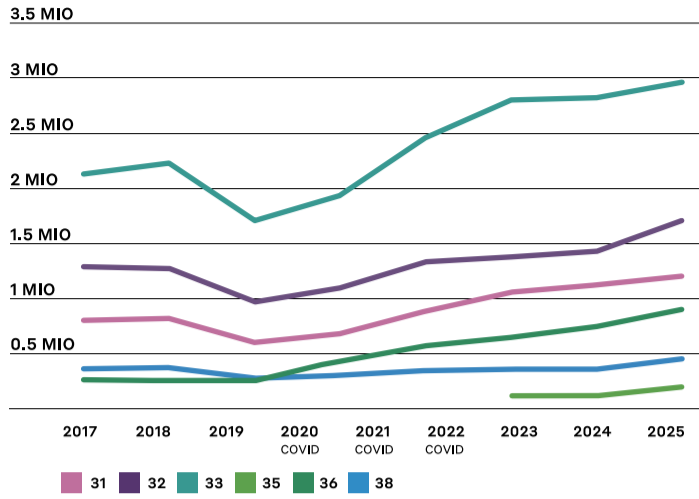
Nombre de montées aux arrêts situés dans l'Ouest lausannois pour chaque ligne de bus



Les lignes 17 et 33 sont des lignes fortes de l'Ouest lausannois qui ont transporté 35% des plus de 15 millions de personnes voyageant en bus. Ces lignes vont évoluer en 2026, avec l'arrivée du tram sur le tronçon Flon-Renens de la 17 et le passage en bus articulés de la 33. La fréquentation des lignes de bus continue d'augmenter avec une évolution de +8%, largement supérieure au +3% entre 2023 et 2024. Le M1, non représenté, a transporté près de 8 millions de personnes en 2025 dans le district (+7,5% par rapport à 2024).

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES BUS

Nombre total de montées aux arrêts des lignes de bus couvrant uniquement le territoire de l'Ouest lausannois depuis 2017

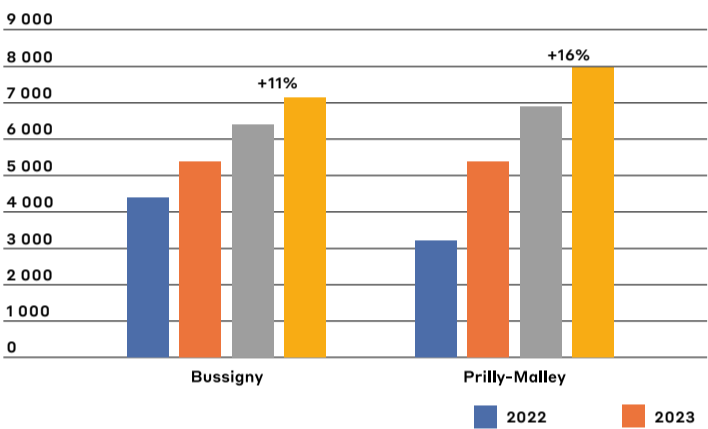


Les lignes de l'Ouest lausannois continuent de suivre leur tendance à la hausse. Certaines lignes comme la 32 ont observé une croissance significative (+20%) qui peut être en partie corrélée à la réouverture du passage du 1^{er}-Août.

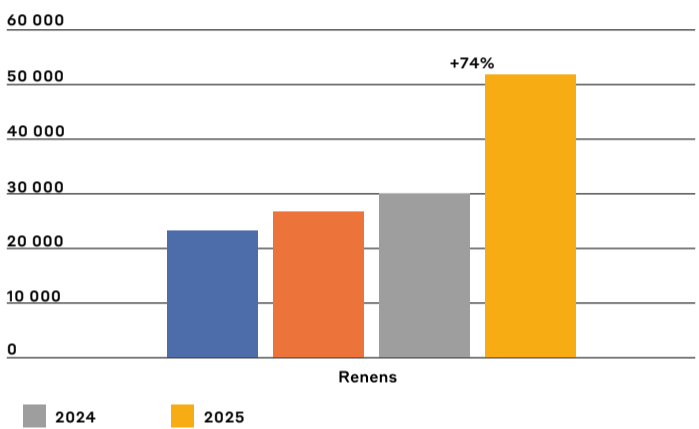


GARES DE L'OUEST

Fréquentation moyenne lors d'un jour ouvrable



Chaque jour ouvrable en 2025, près de 70 000 personnes ont transité par les gares de l'Ouest lausannois. À Bussigny et Prilly-Malley, on observe une importante évolution tendancielle.



L'explosion de la fréquentation en gare de Renens peut être directement reliée au nouvel horaire 2025, qui y a instauré l'arrêt des trains grandes lignes. Cela peut également expliquer en partie l'augmentation globale du trafic bus ainsi que celle des montées/descentes dans le M1 en gare de Renens (+21%).

Il est important de rappeler que les chiffres utilisés prennent aussi en compte les transbordements en gare, lesquels ont également fortement augmenté, notamment en gare de Renens, en lien avec les nouvelles connexions offertes par l'horaire 2025.

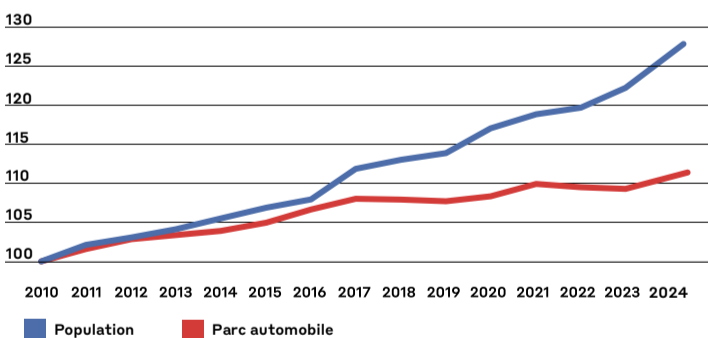


TRANSPORTS INDIVIDUELS

*En raison d'une nouvelle manière de traiter les données par l'Office fédéral de la statistique, les chiffres 2025 n'ont pas pu être intégrés à ce rapport. La version électronique sera mise à jour courant juin 2026 avec les chiffres de 2025.

ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE

Évolution relative du nombre de voitures de tourisme comparée à l'évolution de la population de l'Ouest lausannois

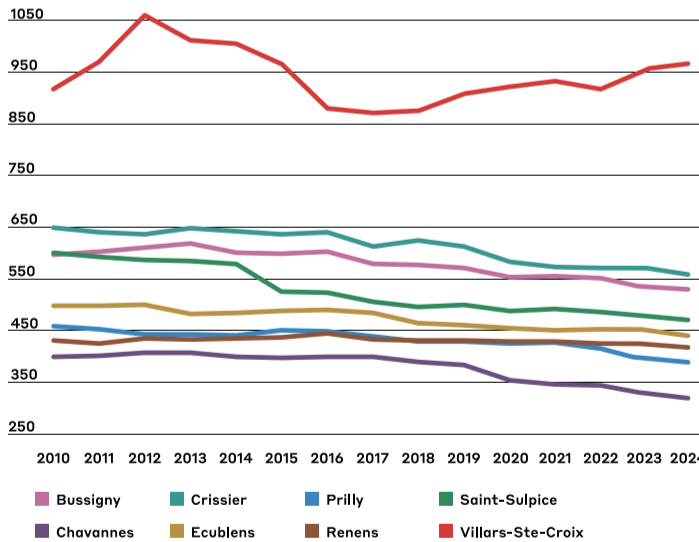


En 2024, le parc automobile totalise quelque 37 047 voitures. Bien que ce dernier ait légèrement augmenté depuis 2023 (+ 500 véhicules), on constate que l'écart entre l'évolution de la population et celle du parc automobile continue de s'agrandir.



ÉVOLUTION DU TAUX DE MOTORISATION

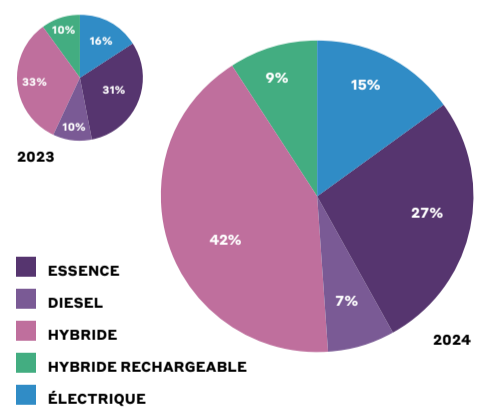
Nombre de voitures de tourisme pour 1000 habitant-e-s



Le taux de motorisation dans les communes de l'Ouest lausannois continue de suivre une tendance à la baisse.

TYPE DE MOTORISATION

Répartition des immatriculations de véhicules neufs au cours de l'année 2024 selon le type de carburant



On observe une augmentation significative de la part des véhicules hybrides sur le marché, au détriment des véhicules diesel et à essence. Les parts de nouvelles immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables se stabilisent depuis 2023. Ces dernières étaient cependant encore quasi nulles en 2018.

À VENIR EN 2026

MOBILITÉ ACTIVE

- NOUVELLE SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE
- NOUVELLE FLOTTE DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (VLS) À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION
- AMÉNAGEMENTS POUR LA MOBILITÉ ACTIVE LE LONG DU BHNS ET DU TRAM

TRANSPORTS PUBLICS

- TRANSPORT À LA DEMANDE DANS LES COMMUNES DE RENENS ET ECUBLENS
- PROLONGEMENT DU BHNS LIGNE 9 À CRISSIER, PLACE CENTRALE
- PROLONGEMENT DE LA LIGNE 35 À VILLARS-SAINTE-CROIX
- MISE EN SERVICE DU TRAM ENTRE RENENS GARE ET LE FLON
- PASSAGE DE LA LIGNE 33 EN BUS ARTICULÉS

CRÉDIT PHOTOS :
©Bureau SDOL - @Paola Jung
Commune de Chavannes /
Photopix.ch - Christophe Senehi

UNIQUE GUICHET CARTOGRAPHIQUE

« Carto-Ouest » est le nom du nouveau guichet cartographique de l'Ouest lausannois. Ce géoportail regroupe l'information territoriale des huit Communes du district. Il offre une vue d'ensemble uniformisée avec une quinzaine de thématiques et de multiples couches de données, allant du cadastre aux équipements publics en passant par la mobilité, les réseaux souterrains, le stationnement ou encore les travaux.

UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS

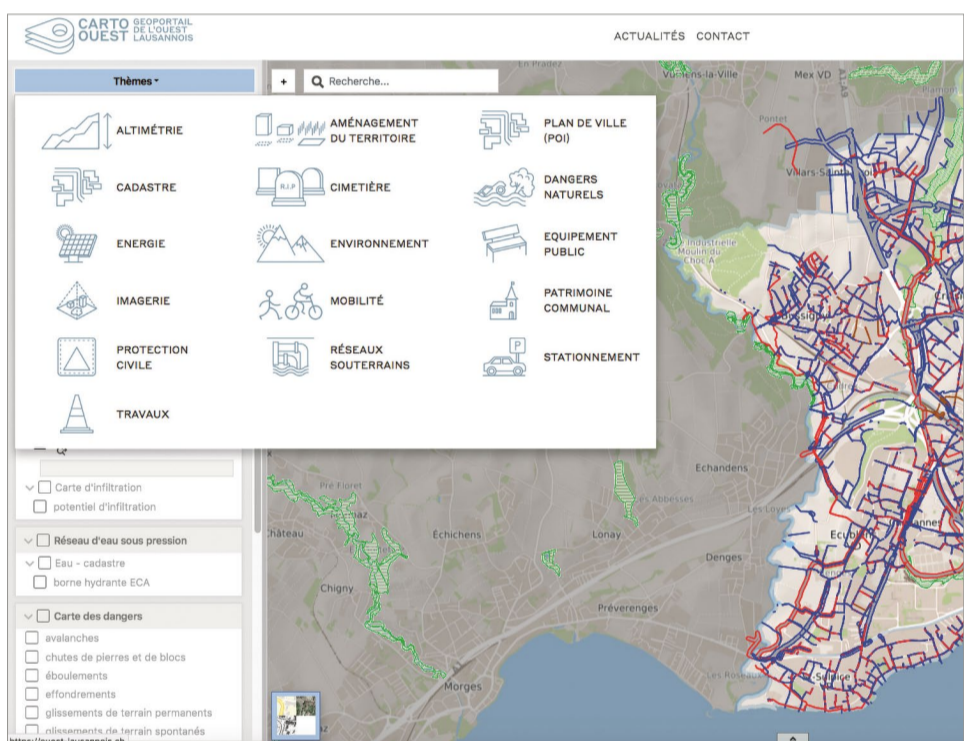
Simple d'utilisation, le géoportail est une mine de renseignements favorisant l'information et la communication entre tous les acteurs concernés par le territoire, que ce soient les technicien-ne-s des services communaux, les architectes, les ingénier-e-s et porteur-euse-s de projets, les élu-e-s ou les habitant-e-s. « Carto-Ouest » permet d'appréhender en un coup d'œil les données communales, cantonales et fédérales, ainsi que celles provenant de prestataires externes.

Chaque thème est représenté par un pictogramme facile à identifier. Divers fonds de carte peuvent être choisis, comme la carte nationale ou l'orthophoto, avec un degré de transparence réglable.

TERMINOLOGIE ET SYMBOLES UNIFORMISÉS

Chaque Commune exerce un contrôle complet sur les informations qu'elle publie. Si la quantité de données disponibles varie entre les Communes selon les thèmes et les données qui préexistaient, la présentation est désormais la même pour toutes. Les représentant-e-s des services communaux ont défini ensemble une nomenclature unique pour décrire le territoire, de la taille des canalisations aux types de places de parc, évitant ainsi la confusion pour les utilisateur-trice-s.

« Carto-Ouest » : géoportail de l'Ouest lausannois www.carto-ouest.ch



Le nouveau guichet cartographique permet d'explorer le territoire grâce à de nombreuses fonctionnalités, illustrées ici par un exemple de navigation.

PATRIMOINE ARBORÉ : UNE NOUVELLE LÉGISLATION

Le Canton de Vaud renforce la protection de son patrimoine arboré avec l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement d'application (RLPrPNP). Cette évolution vise à mieux préserver les arbres face aux défis climatiques et environnementaux.

Parmi les principales nouveautés figure l'extension de la protection à davantage d'éléments végétaux. Sont désormais concernés tous les arbres dont la circonférence, mesurée à un mètre du sol, est égale ou supérieure à 40 cm, ainsi que les haies vives, bosquets, cordons boisés, buissons, vergers et arbres fruitiers. À noter que cette législation s'applique aussi bien aux espaces publics qu'aux parcelles privées.

La loi introduit également de nouvelles obligations. L'abattage d'un arbre protégé, les élagages importants ou toute intervention susceptible d'affecter son système racinaire doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. En cas d'abattage, une plantation compensatoire est en principe exigée ou, à défaut, une

mesure équivalente en faveur de la biodiversité. Lorsqu'aucune compensation ne peut être réalisée, une taxe est perçue afin d'alimenter un fonds communal destiné à lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Si le cadre légal est défini au niveau cantonal, sa mise en œuvre relève des Communes, qui en précisent les modalités et instruisent les demandes. Les procédures peuvent ainsi varier d'une Commune à l'autre. Ces modalités sont définies par un nouveau règlement communal pour la protection du patrimoine arboré, dont chaque Commune doit se doter prochainement. Afin d'accompagner ces changements, le Bureau SDOL a élaboré un aide-mémoire à l'attention des propriétaires. En cas de doute sur les règles applicables ou sur les démarches à entreprendre, il est recommandé de se renseigner directement auprès de sa Commune.

EXEMPLE DE DÉMARCHE POUR PRÉSERVER UN PATRIMOINE BÂTI FRAGILE

Le patrimoine bâti des logements de la fin du XX^e siècle présente une valeur souvent méconnue et fragile. Il nécessite aujourd'hui des rénovations, en particulier énergétiques, qui l'exposent à la perte de ses qualités. Le quartier de la Piscine, à Renens, est un cas typique. Construit dans les années 1970, il a déjà subi quelques transformations. Récemment inscrit à l'inventaire, il peut servir d'exemple pour d'autres quartiers. Un livre lui est consacré, qui analyse ses spécificités et présente une démarche pour aborder sa rénovation tout en préservant sa valeur patrimoniale.

Sous le titre *Quartier de la Piscine* dans la collection « Les Cahiers de l'Ouest », le livre identifie les qualités imperceptiblement ressenties du quartier. Il donne des lignes directrices pour les préserver lors de transformations. Stephanie Bender et Philippe Béboux, du bureau 2b architectes, et le professeur Bruno Marchand, expert en patrimoine, détaillent leur analyse, illustrée d'images d'archives et de plans, ainsi que de photographies de Julie Masson.

Le plan original de l'architecte Bernard Murisier présente des implantations sinueuses innovantes, s'adaptant à la topographie et à l'ensoleillement. Les espaces paysagers délimités

ont du caractère. Autre force soulignée : celle d'avoir développé et utilisé des procédés de construction basés sur la préfabrication, tout en évitant la monotonie formelle. Ces caractéristiques, et d'autres encore, donnent son identité au quartier et en font un témoin singulier et novateur de son époque !



Quartier de la Piscine, coll. « Les Cahiers de l'Ouest », Stéphanie Bender, Philippe Béboux et Bruno Marchand, Infolio, 2025, 154 p.

LES SENTIERS FRAÎCHEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS

Dans la zone densément bâtie de l'Ouest lausannois, une nouvelle manière de parcourir le territoire se dessine, à travers un réseau intercommunal de sentiers pédestres en cours d'identification le long des cours d'eau et des rives du lac. Ces lieux, propices à la détente, offrent une source de fraîcheur recherchée par les habitant-e-s lors des périodes estivales.

Le projet favorise la marche, la santé et le bien-être, tout en mettant en valeur de précieux espaces naturels et ouverts au cœur de la ville, tant du point de vue environnemental que de leur accessibilité, contribuant ainsi durablement à l'adaptation au changement climatique.

Concrètement, l'objectif est de proposer des guides et des cartes thématiques de ces « sentiers fraîcheur », afin d'en faciliter l'accès pour toutes et tous.

Cette initiative, sélectionnée à la suite d'un appel à projets lancé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans le cadre du Programme d'encouragement pour le développement durable 2025-2026, bénéficie d'un financement pour sa mise en œuvre. Centré sur la thématique « Lieux durables où il fait bon vivre », le programme souligne le caractère innovant de la démarche, ainsi que son potentiel effet de levier pour d'autres projets.

VERS UNE DENSIFICATION DOUCE ET QUALITATIVE



Une rue de quartier de villas réinventée comme espace de rencontre, dans le cadre d'une densification douce et qualitative. © MétamorphHouse

Les quartiers de maisons individuelles font aujourd'hui face à de nombreux défis. Les plans d'affectation et règlements en vigueur ne permettent pas toujours de faire évoluer ces territoires pour répondre aux enjeux actuels, tels que des sols trop imperméables, une végétation menacée, des logements peu adaptés au vieillissement de la population et des surfaces habitables parfois sous-utilisées.

Dans ce contexte, SDOL participe, aux côtés de plusieurs Communes et structures intercommunales de Suisse romande, à un Projet-modèle pour un développement territorial durable 2025-2030, soutenu par la Confédération. Celui-ci vise à réfléchir à l'évolution des quartiers de villas et à identifier des solutions concrètes pour les densifier de manière douce et qualitative.

Le projet a pour objectif de mutualiser les réflexions entre les Communes, de partager les expériences et d'apporter des solutions innovantes. Il prévoit également de coproduire des outils permettant la mise en œuvre d'une densification douce et de qualité. La démarche repose sur trois axes de travail : les espaces ouverts, le bâti et le social. Elle prévoit d'établir un état des lieux dans plusieurs communes, d'expérimenter de nouvelles approches avec les acteurs de terrain, de mutualiser les expériences et de développer des outils concrets et transposables. Elle favorise également le dialogue entre régions, communes, spécialistes, associations et habitant-e-s.

Enfin, le projet doit poser les bases d'un pôle de compétences destiné à capitaliser les résultats, mettre à disposition les outils produits et accompagner les communes dans la transformation progressive de leurs quartiers de villas.

◀ OUEST
LAUSANNOIS
RAPPORT
DE GESTION
2025

L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

Depuis plus de vingt ans, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix conçoivent ensemble leur avenir territorial et urbain à travers l'entité Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL). En collaboration avec le Canton, les huit Communes agissent pour guider leur développement et initier des projets de façon concertée et cohérente.

MISSION

L'entité SDOL a pour mission de développer, par un processus continu et itératif, une vision et une planification globales, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois. Ses travaux - menés de façon subsidiaire aux Communes à l'échelle régionale et intercommunale - contribuent à une identité collective et à la qualité de vie des habitant-e-s, en répondant aux politiques cantonales de densification et de respect de l'environnement. Urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale constituent ses domaines d'activités. SDOL représente aussi les Communes de l'Ouest lausannois au sein des organes du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

STRUCTURE ET ORGANISATION

Trois organes principaux sont au cœur de SDOL et assument l'accomplissement de sa mission : le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

LE GROUPE DE PILOTAGE

Le Groupe de pilotage (Gropil) constitue l'organe suprême de SDOL. Composé des syndiques et syndic des huit Communes, de représentant-e-s des services cantonaux concernés et du directeur du Bureau SDOL, il assume la responsabilité des études et projets ainsi que la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre aux Municipalités et aux services cantonaux. En 2025, le Gropil s'est réuni lors de trois séances.

La composition du Gropil est la suivante :

Communes : L. Bovay, syndic de Crissier, président du Gropil / J.-F. Clément, syndic de Renens, vice-président du Gropil / P. Spack Isenrich, syndique de Bussigny / L. Laabar, syndique de Chavannes-près-Renens / Ch. Maeder, syndic d'Ecublens / A. Gillièron, syndic de Prilly / É. Dubuis, syndic de St-Sulpice / G. Cherix, syndic de Villars-Ste-Croix / B. Biéler, directeur du Bureau SDOL.

État de Vaud : S. Barbou, DGTL-DFTS / A. Rabinovich, DGTL-DFTS jusqu'en juillet 2025 / F. Molina, DGMR, DICIRH.

Invité-e-s : A. Radaelli, secrétaire générale de Lausanne Région / M. Gäumann, vice-président, EPFL / B. Frund, vice-recteur, UNIL / J. Christin, responsable communication du Bureau SDOL / M. Collaud, C. Ferrari et C. Mesot, secrétaires du Bureau SDOL.

LA CELLULE DE PILOTAGE TECHNIQUE

La Cellule de pilotage technique (CPT) est l'organe de direction technique de SDOL. Composée des responsables communales et communales de l'urbanisme, de représentant-e-s des services cantonaux et du Bureau SDOL, elle assure la coordination opérationnelle entre Communes ainsi qu'avec l'administration cantonale. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique des études intercommunales. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité des dossiers à enjeux régionaux et sur leur conformité aux planifications supérieures. En 2025, la CPT s'est réunie lors de six séances.

LE BUREAU SDOL

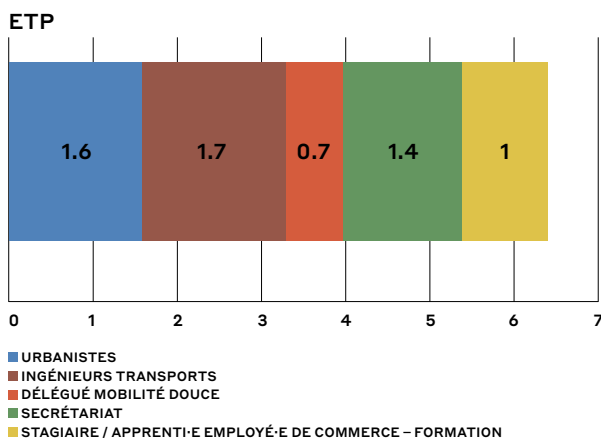
Le Bureau SDOL assume le fonctionnement de l'entité SDOL et rend des comptes au Gropil. Il est administrativement rattaché à la Ville de Renens, à laquelle les sept autres Communes délèguent certaines de leurs attributions pour l'accomplissement de tâches juridiques, administratives et organisationnelles liées à la mission de SDOL.

LIEU ET EFFECTIFS

Le Bureau SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, à la rue de Lausanne 35.

Les postes fixes du Bureau SDOL représentent 5.4 ETP à fin décembre 2025. Ils sont occupés par : B. Biéler, directeur (80%), J.-C. Boillat, délégué mobilité douce (70%), M. Soupper, secrétaire (60%), C. Mesot, secrétaire (80%), L. Bordes, cheffe de projet des Axes forts (80%), L. Stern, cheffe de projet, géographe-urbaniste (80%), G. Zuppinger, chef de projet transport et mobilité (90%).

De plus, le Bureau SDOL emploie un-e stagiaire urbaniste à 100%. En 2025, ce poste a été occupé par S.-I. Horta jusqu'à fin février, et par A. Krasniqi dès le 1^{er} mars. Le Bureau emploie également un-e apprenti-e employé-e de commerce. Le poste a été occupé jusqu'au 31 juillet par M. Musliu, apprentie 1^{re} année.



RENCONTRES

En 2025, la présidence et le directeur de SDOL ont rencontré les député-e-s de l'Ouest lausannois le 14 janvier à Lausanne.

PRÉSENTATION ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

En 2025, les collaborateur-trice-s de SDOL ont été sollicité-e-s à plusieurs reprises pour faire part de leur expérience, participer à des rencontres ou contribuer à des projets académiques et de recherche :

- Atelier LAB-U, Highways in the City, 17 février, EPFL;
- MOPAS, Mobilité durable : Pratiques, aménagements, stratégies. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), 24 février, UNIL;

- FSU-r Groupe Jeunes : Transition vers le monde professionnel (rencontre entre étudiant-e-s et professionnel-le-s), 9 mars, UNIL;
- Unité d'enseignement ENAC : Quartiers, infrastructures et aménagements durables, 19 mars, EPFL;
- Rencontres des Président-e-s des Conseils Communaux / Conseil Général des Communes de l'Ouest lausannois, 27 mars et 20 novembre, Renens;
- Réseau interfaces multimodales, conférence annuelle, Gare de Renens : Un exemple de développement communal autour de l'interface multimodale, 16 avril, Zurich;
- Rebuilt Ebike City : Small Infrastructure for Large Challenges, 3 juin, Zurich;
- Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), comptages vélos, 18 juin, Yverdon;
- Rencontre entre les Municipalités de Köniz et Renens, 14 août, Renens;
- Université de Fribourg (UNIFR), cours bloc d'approfondissement en droit de l'aménagement du territoire, 25 septembre, Renens;
- Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), Bachelor Aménagement du territoire, 10 octobre, Renens et Bussigny.

PUBLICATIONS

- *Éclairages 2025 et Rapport de gestion 2024*, parus en juin;
- *Cahier de l'Ouest « Quartier de la Piscine »*, paru en novembre (édité par l'Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »);
- *Agenda culturel Ouest lausannois 2025, Printemps*;
- *Agenda culturel Ouest lausannois 2025, Automne*.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Le Bureau SDOL participe à plusieurs études menées au niveau communal, en intervenant dans des groupes de suivi, jurys de concours et collèges d'expert-e-s, et en apportant son expertise technique. Le Bureau SDOL a ainsi accompagné les projets suivants :

- Organe de gestion et Plan d'affectation Vallaire à Ecublens;
- Plan d'affectation En Chise à Crissier;
- Plan d'affectation communal de Villars-Ste-Croix;
- Projet de requalification de la route de la Maladière (RC 76) et de la Concorde à Chavannes (partie communale);
- Soutien à la préparation des demandes de contributions fédérales pour les projets communaux;
- Développement des vélos en libre-service (coordination Publibike - Communes - Hautes Écoles);
- Terminus des lignes de bus régionales;
- Accompagnement des procédures pour modération du trafic à Chavannes;
- Accompagnement des procédures pour le projet de modération au centre de St-Sulpice et à Bussigny.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS CANTONAUX OU FÉDÉRAUX

- Révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn), participation aux ateliers régionaux;
- Conception Paysage Vaud, participation à un atelier sur le paysage et les espaces bâtis;
- Révision du Projet de territoire suisse, ARE, en tant que représentant de l'Association des communes suisses (ACS);
- Plan d'action fédéral « Pénurie de logements », mesure A2.1 « Potentiels et limites d'une perméabilité et d'une mixité plus grandes entre les zones de travail et d'habitation », ARE, en tant que représentant de l'Association des communes suisses (ACS).

FINANCES

La comptabilité du Bureau SDOL est intégrée à celle de la Ville de Renens dans la section 1900. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des études. Toutes les factures transitent par le Bureau SDOL. Elles sont payées par la Ville de Renens et refacturées ensuite aux différents partenaires.

Le budget de fonctionnement inclut les frais annuels du Bureau. Il est financé par les huit Communes au prorata de leur population (à l'exception de la Ville de Prilly, qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre de SDOL, le solde faisant partie du SDNL) et par une subvention du Canton. La convention avec le Canton a été renouvelée en octobre 2025 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'une année. Le montant accordé correspond à 48% de 2.2 ETP, pour un montant maximum de Fr. 152'160.-.

Les études de SDOL font l'objet d'un budget annuel qui fluctue fortement d'une année à l'autre en fonction des projets et des partenaires concernés. Des participations cantonales sont accordées au cas par cas, généralement sur la base de la politique cantonale des pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

À la suite du regroupement des bureaux techniques SDOL et SDNL, le nouveau compte 1980 a été créé pour les frais à la charge du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). Le compte 1980 contient les traitements pour le personnel du SDNL, certains frais mutualisés (loyers, photocopieuse, achat de matériel de bureau, etc.) ainsi que les prestations réalisées par les collaborateur·trice·s du Bureau SDOL pour le SDNL. Les traitements et les frais sont intégralement refacturés aux Communes du Nord lausannois.

COMPTES 2025

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 1'132'259.78, dont :

- Fr. 909'127.73 à la charge des Communes (soit Fr. 10.98/habitant-e);
- Fr. 152'160.- à la charge du Canton;
- Fr. 70'972.05 refacturés à divers partenaires.

La couverture des charges par les Communes est inférieure de Fr. 200'740.22 par rapport au budget. Les principales différences les suivantes :

- Plusieurs postes vacants entre juin et octobre;
- Pas d'apprenti-e entre août et décembre;
- Moins de frais pour la maintenance et la licence contractuelle que prévu, en raison du report à 2026 du guichet cartographique commun de l'Ouest lausannois et de la plateforme de coordination des chantiers.

Études

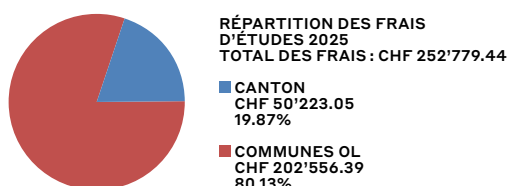
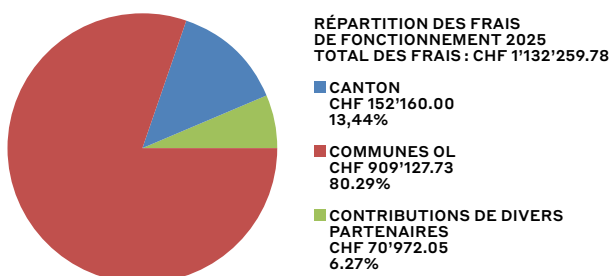
Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 252'779.44, dont :

- Fr. 202'556.39 à la charge des Communes;
- Fr. 50'223.05 à la charge du Canton.

Les charges des études sont inférieures de Fr. 305'220.56 par rapport au budget. Les principales différences sont les suivantes :

- Les montants prévus au budget pour certaines études n'ont pas été engagés en 2025 (report de l'étude en 2026);
- Des montants d'études débutées avant 2025 ont été reportés sur 2025;
- Des subventions cantonales ont pu être obtenues après l'établissement du budget des études.
- Des études prévues au budget SDOL ont finalement été menées séparément par les communes et ne sont donc pas inscrites aux comptes.

COMPTES	DÉSIGNATION	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1900	SDOL – Frais de fonctionnement	1'132'259.78	1'132'259.78	1'333'000.00	1'333'000.00	1'251'239.15	1'251'239.15
	Traitement et charges sociales	876'564'00	-	1'024'000.00	-	973'828.60	-
	Honoraires	172'533'96	-	158'700.00	-	174'217.19	-
	Frais divers	83'159.82	-	150'300.00	-	103'193.36	-
	Participation des Communes	-	909'127.73	-	1'110'400.00	-	948'897.99
	Participation du Canton	-	152'160.00	-	142'600.00	-	142'650.00
	Remboursements divers	-	70'972.05	-	80'000.00	-	159'691.16
1910-1917	SDOL – Études	252'779.44	252'779.44	499'000.00	499'000.00	372'003.30	372'003.30
	Imprimés et frais de séance	2'774.12	-	41'700.00	-	16'160.71	-
	Honoraires et frais d'expertise	250'005.32	-	457'300.00	-	355'842.59	-
	Participation des Communes	-	202'556.39	-	499'000.00	-	296'328.45
	Participation des Canton	-	50'223.05	-	-	-	75'674.85
1980	SDOL – Frais de fonctionnement SDNL	83'169.80	83'169.80	227'700.00	227'700.00	118'135.65	118'135.65
	Traitement et charges sociales	45'678.95	-	190'200.00	-	60'405.85	-
	Honoraires	35'028.60	-	29'200.00	-	53'955.20	-
	Frais divers	2'462.25	-	8'300.00	-	3'774.60	-
	Remboursements du SDNL	-	83'169.80	-	227'700.00	-	118'135.65



GROUPES INTERCOMMUNAUx PERMANENTS

GRUPE DÉCISIONNEL ET GRUPE TECHNIQUE MOBILITÉ

La mobilité est l'un des enjeux principaux de l'Ouest lausannois. Pour prendre en charge cette thématique – qui nécessite une étroite collaboration entre les collectivités publiques et les partenaires concernés –, un Groupe décisionnel (GD) Mobilité a été créé en 2016. Le GD Mobilité est composé des municipales et municipaux en charge des transports ainsi que de représentant·e·s du Canton, de la Police de l'Ouest lausannois (POL), des Hautes Écoles et des tl. Sa présidence est assurée par T. Maystre (Renens) et sa vice-présidence par S. Barry (Chavannes-près-Renens). Le Bureau SDOL assure son secrétariat. Pour la coordination avec les secteurs adjacents, des représentant·e·s de la Ville de Lausanne, de Région Morges et des MBC sont également invité·e·s aux séances. Quatre séances du GD Mobilité ont eu lieu en 2025. Les dossiers suivants y ont été traités :

- Image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois 2028-2040 ;
- Vélos en libre-service ;
- Étude sur la signalétique piétonne ;
- Mise en place d'une stratégie électromobilité ;
- Pack mobilité à l'attention des nouvelles et nouveaux habitant·e·s ;
- Comptages vélos ;
- Consultation des horaires CFF ;
- Information sur la campagne Cyclomania, la plateforme Bikeable.ch, etc. ;
- PALM 2025.

Sur le plan technique, les dossiers sont préparés au sein du Groupe technique Mobilité, composé de représentant·e·s des mêmes instances au niveau technique, ou au sein de groupes de travail ad hoc.

GRUPE DÉCISIONNEL URBANISME

Le Groupe décisionnel (GD) Urbanisme réunit les municipales et municipaux en charge de l'urbanisme, sous la présidence de É. Dubuis, syndic de St-Sulpice, et la vice-présidence de J.-L. Radice, municipal d'Ecublens. Il favorise l'échange d'expériences et le suivi de dossiers intercommunaux dans le domaine de l'urbanisme. Une séance du GD Urbanisme a eu lieu en 2025 pour présenter et discuter principalement de l'avancement du Plan canopée de l'Ouest lausannois.

Dans le cadre de l'étude *Renaturation des cours d'eau et des rives du lac de l'Ouest lausannois*, qui intègre des thématiques dépassant le domaine de l'urbanisme, un Groupe décisionnel Urbanisme élargi a été constitué afin d'accompagner cette étude. Une séance s'est tenue en 2025.

Sur le plan technique, les dossiers sont préparés au sein de la Cellule de pilotage technique (CPT) de SDOL ou au sein de groupes de travail ad hoc.

GRUPE VÉLO

Sous la responsabilité du délégué mobilité douce, le Groupe Vélo de l'Ouest lausannois (GVOL) s'est réuni à deux reprises en présence de représentant·e·s des Communes et du Canton ainsi que des associations ATE et Pro Vélo. Les points suivants ont été traités lors des différentes séances :

- Suivi RC1 - mesures complémentaires pour les vélos ;
- Stationnement vélos dans le périmètre du campus EPFL-UNIL ;
- Stationnement vélos aux abords des gares.

GRUPE DE COORDINATION CULTURE

Après avoir accompagné l'organisation de l'événement Hyper Ouest à l'occasion des quinze ans du district en 2023, le Groupe de coordination Culture (GCC) a été pérennisé. Ce groupe réunit les municipales et municipaux de l'Ouest lausannois en charge de la culture. Le Bureau SDOL est responsable de l'organisation des séances et du suivi administratif. En 2025, le GCC s'est réuni à quatre reprises pour échanger sur les enjeux culturels dans l'Ouest lausannois et présenter différents projets. Par ailleurs, le GCC a élaboré un agenda culturel commun, diffusé semestriellement dans les journaux communaux de l'Ouest lausannois ou distribué en tout-ménage selon les communes.

GRUPE TECHNIQUE RÉGION-ÉNERGIE

En 2021, les Communes de l'Ouest lausannois ont soumis un dossier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour être reconnues comme « Région-Énergie ». Elles ont ainsi obtenu un soutien financier pour le projet de définition et de communication d'indicateurs de suivi des politiques énergétiques communales partagés à l'échelle de l'Ouest lausannois. Cette démarche, conduite au sein du Groupe technique (GT) Région-Énergie et pilotée par le Bureau SDOL, a conduit à la mise en ligne d'un Tableau de bord Énergie & Climat début 2024 (<https://ouest-lausannois.ncsa.ch>).

Le GT Région-Énergie réunit les délégué·e·s à l'énergie ou au développement durable des Communes de l'Ouest lausannois. Il permet de mener des études et des actions conjointes. Il favorise aussi la mise en commun d'outils dans le domaine de l'énergie et l'échange d'expériences. En 2025, le GT Région-Énergie s'est réuni à sept reprises pour traiter notamment des dossiers suivants :

- Mise à jour des indicateurs 2023/2024 Énergie & Climat de l'Ouest lausannois ;
- Nouvelle configuration du Tableau de bord Énergie & Climat de l'Ouest lausannois ;
- Ouest RénoVe, une démarche d'incitation à la rénovation des bâtiments de logements dans l'Ouest lausannois ;
- Présentation d'une étude de stratégie en matière d'électromobilité réalisée en 2024 dans les Communes de Bussigny, Crissier, Ecublens et Prilly ;
- Divers échanges d'expériences et de pratiques.

PLATEFORME LOGEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS

Créée en décembre 2013, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL) offre un lieu d'échange sur les questions liées au logement dans les communes. Elle permet un dialogue unique entre approches politique, urbanistique, sociale, économique et démographique.

La PFL-OL réunit les représentant·e·s politiques et techniques concerné·e·s dans les Communes (urbanisme, social, logement et autres services). Elle invite très régulièrement les président·e·s des Conseils communaux, les représentant·e·s des Commissions d'urbanisme ainsi que des expert·e·s. Sa présidence est actuellement assurée par D. Divorne, la vice-présidence est partagée entre C. Albiker Pochon, municipale à Crissier, et É. Zingre, municipal à Bussigny. Un contact étroit est entretenu avec le Canton et la Confédération, grâce à la participation du directeur cantonal du logement, F. Failloubaz, au Bureau de la PFL-OL et à la présence régulière de représentant·e·s du Canton et de la Confédération aux ateliers de la PFL-OL.

En 2025, la PFL-OL a organisé un atelier sur le thème du logement des étudiant·e·s. Ce vingtième atelier s'est tenu le 12 mars à l'UNIL.

SITES DE DÉVELOPPEMENT

SECTEUR CROIX-DU-PÉAGE

Avec l'arrivée du tramway à Croix-du-Péage, et pour répondre aux demandes de plusieurs entreprises implantées dans le secteur, la Commune de Villars-Ste-Croix a souhaité étudier la possibilité d'une densification du secteur d'activités de Croix-du-Péage. Le Bureau SDOL a attribué un mandat d'étude à un bureau spécialisé pour identifier les obstacles à une densification du secteur et élaborer des propositions d'adaptation du règlement en vigueur. Les conclusions de cette étude ont confirmé la pertinence d'adapter le Règlement des constructions (RPGA) pour permettre une densité et une hauteur des bâtiments plus importantes, et assouplir certaines règles contraignant la constructibilité. L'étude a été présentée au Conseil général de la Commune en automne 2018. À la suite de cet exposé, la Municipalité de Villars-Ste-Croix a confirmé son souhait de modifier le RPGA en établissant un nouveau Plan d'affectation (PA). Ce processus, qui a débuté en 2021, a été mené sur le plan technique par le Bureau SDOL, avec l'appui de mandataires externes.

Le projet du nouveau PA a été validé par la Municipalité de Villars-Ste-Croix en août 2022, puis envoyé à l'examen préalable du Canton en septembre. Des demandes d'adaptation des documents ont été formulées par les services cantonaux. Des coordinations ont été nécessaires durant l'année 2023, entraînant un report de la mise à l'enquête publique du dossier, qui a finalement eu lieu du 25 mai au 24 juin 2024. Après des séances de conciliation avec les deux opposant-e-s, la Municipalité a soumis le PA au Conseil général, qui l'a adopté le 12 décembre 2024. Le PA a été envoyé au Canton début 2025 pour approbation, en vue de sa mise en vigueur par le Conseil d'État. De nouvelles coordinations ont été nécessaires avec les services de l'État courant 2025, pour traiter des enjeux d'accessibilité au site et pour la procédure d'adoption de l'Étude d'impact sur l'environnement. Finalement le dossier sera présenté à nouveau au Conseil général de Villars-Ste-Croix début 2026 pour une approbation dans le courant de l'année.

SITE STRATÉGIQUE D'ACTIVITÉS ARC-EN-CIEL

À la suite de l'établissement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et pour répondre aux exigences du Plan directeur cantonal, plusieurs organes de gestion doivent être mis en place pour les Sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) de l'Ouest lausannois.

Le site de l'Arc-en-Ciel, à cheval sur Bussigny et Crissier, a fait l'objet d'un Plan directeur localisé, approuvé en 2010 et confirmé dans le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL). Une structure de coordination intercommunale existait pour mener à bien les projets dans ce secteur, sous la forme de Groupes technique et décisionnel réunissant les différents partenaires publics concernés. Pour formaliser la création d'un organe de gestion du site et définir son rôle et son fonctionnement, une convention a été établie par les Communes concernées et le Bureau SDOL. En 2024, cette convention a été validée par tous les partenaires impliqués, y compris Lausanne Région et, pour le Canton, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Conformément à cette convention, le Bureau SDOL est responsable de l'organisation des séances de l'organe de gestion et de son suivi administratif. En 2025, l'organe de gestion SSDA Arc-en-Ciel s'est réuni à trois reprises notamment pour travailler sur l'élaboration d'un plan d'actions pour le site, conformément à la convention. Ce plan d'action recense les actions à mener, par thématique, afin d'avoir une vision d'ensemble pour le site.

SITE STRATÉGIQUE D'ACTIVITÉS BUSSIGNY-ECUBLENS

Le site Bussigny-Ecublens a fait l'objet d'une étude intitulée Lignes directrices et stratégie d'aménagement, validée en 2018. Une structure de coordination intercommunale existait pour mener à bien les projets dans ce secteur, sous la forme de Groupes technique et décisionnel regroupant les différents partenaires publics concernés. Afin de formaliser la création d'un organe de gestion du site et définir son rôle et son fonctionnement, une nouvelle convention a été validée en 2024. Les partenaires concernés comprennent les Communes de Bussigny et Ecublens, le Bureau SDOL, Lausanne Région et, pour le Canton, la DGTL et le SPEI. Le Bureau SDOL est en charge de l'organisation des séances de l'organe de gestion et de son suivi administratif. En 2025, l'organe de gestion SSDA Bussigny-Ecublens s'est réuni à quatre reprises notamment pour travailler sur l'élaboration d'un plan d'actions pour le site, conformément à la convention. Ce plan d'action recense les actions à mener, par thématique, afin d'avoir une vision d'ensemble pour le site.

SECTEUR MALLEY

Le Bureau SDOL participe aux Séances Information Malley (SIM) de la Fabrique de Malley, structure intercommunale en charge de la mise en œuvre des planifications du secteur de Malley depuis 2019. Le Bureau SDOL participe également ponctuellement à des ateliers ou groupes de travail sur le développement de ce secteur.

ÉTUDES STRATÉGIQUES INTERCOMMUNALES

IMAGE DIRECTRICE DES TRANSPORTS PUBLICS 2028-2040

SDOL a lancé en 2022 une étude stratégique ayant pour objectif de définir une nouvelle image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois (IDTP-OL28-40). Cette vision du développement des transports publics s'inscrit dans la continuité des études du métro m1 et du PDi-OL. Son objectif était de définir une image du réseau de transports publics à l'horizon 2040, avec les différentes étapes de mise en œuvre à compter de 2028. Le projet identifie notamment les mesures infrastructurelles à mettre en place dans le territoire pour permettre la réalisation de ce réseau.

Les Municipalités et la DGMR ont validé le concept de l'image directrice et ont pris acte des étapes et mesures en fin d'année 2024. Depuis, cette image directrice a fait naître plusieurs projets d'extensions ou de créations de lignes qui sont traités tout au long de l'année par les communes concernées, en lien étroit avec les tl.

STRATÉGIE ÉLECTROMOBILITÉ

Une étude a été réalisée en 2024 afin de définir une stratégie en matière d'électromobilité dans les Communes de Bussigny, Crissier, Ecublens et Prilly. Cette étude a été motivée par la présentation d'une étude analogue, réalisée par la Commune de St-Sulpice en 2023. Elle a analysé les besoins en stations de recharge dans la sphère publique, mais aussi sur les domaines privé et semi-privé de ce périmètre. En s'appuyant sur les objectifs du Canton et de la Confédération, la stratégie a été développée par des mandataires externes, appuyés par les délégué-e-s à l'énergie des Communes représentées. Les résultats de l'étude ont été obtenus à la fin 2024 et présentés ce début d'année au Groupe technique et au Groupe décisionnel Mobilité. Le document final contient notamment des intentions de localisation de stations de recharge publiques sur les différents territoires communaux.

ZONES 30 SUR LES AXES PRINCIPAUX

Une étude réalisée en 2023 a permis d'aboutir à une carte des zones et tronçons éligibles à la mise en place de zones 30, dans une vision coordonnée à l'échelle de l'Ouest lausannois. Cette étude a été validée par les Municipalités au travers d'une prise d'acte et d'une autorisation d'utilisation à la fin de cette même année.

Elle est depuis entre les mains des Communes qui avancent sur le sujet en fonction de leurs opportunités respectives. Sur demande, le Bureau SDOL appuie les Communes dans la mise en place de ces zones 30. Une mise à jour sur l'avancée de ces projets de zones 30 a été réalisée dans le cadre du groupe technique Mobilité.

PLAN CANOPÉE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Les huit Communes de l'Ouest lausannois, avec la participation de la DGTL et de la DGE, collaborent à l'élaboration du Plan canopée de l'Ouest lausannois, pilotée par le Bureau SDOL. Cette démarche découle des réflexions menées dans le cadre du PDi-OL. Depuis 2022, un diagnostic détaillé de la canopée a été réalisé, puis les besoins d'intervention ont été identifiés et priorisés. En 2024, de nouveaux calculs harmonisés avec les communes voisines (hauteur de 3 m) ont été demandés, permettant des comparaisons régionales cohérentes.

Les nouveaux résultats ont été présentés au Groupe technique en janvier 2025. Sur cette base, un travail de restructuration du rapport du Plan canopée a été réalisé par le Bureau SDOL. Le volet 1 a été validé par le Groupe technique et par le Groupe décisionnel Urbanisme fin 2025. Le second volet est en cours de finalisation. L'ensemble du Plan canopée devrait être soumis aux Municipalités pour validation d'ici l'été 2026.

PARCS HABITÉS

Le territoire de l'Ouest lausannois compte une trentaine d'ensembles bâtis, quartiers de logements issus du courant architectural et urbain des années 1950-1960. Les espaces extérieurs de ces ensembles collectifs sont souvent négligés, mal entretenus et/ou ne répondent plus aux usages et aux besoins actuels (biodiversité, végétalisation, etc.). Une démarche conjointe des Communes concernées vise à élaborer un guide de bonnes pratiques, qui rassemble les informations utiles à chaque étape d'un projet de réaménagement d'un espace collectif : concertation, identification des besoins, conception, financement, faisabilité, gestion, entretien, etc. Ce guide servira tant aux administrations communales qu'aux propriétaires fonciers, bailleurs ou copropriétaires dans leur approche de réaménagement et de gestion de leurs espaces collectifs. Cette démarche complète les recensements existants.

Une version complète du guide a été transmise en été 2024 pour validation. Nécessitant un travail de vulgarisation pour rendre son contenu plus utile aux différent-e-s acteur-trice-s concerné-e-s, le guide est en cours de restructuration au sein du Bureau SDOL. Sa publication est prévue courant 2026.

RENATURATION DES COURS D'EAU ET DES RIVES DU LAC

Les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens et St-Sulpice, ainsi que la DGTL et la DGE, ont participé au lancement de l'étude Renaturation des cours d'eau et des rives du lac, pilotée par le Bureau SDOL. Visant à établir une vision globale de l'état des cours d'eau et des rives lacustres à l'échelle de l'Ouest lausannois, cette étude a aussi pour but de localiser les opportunités de projets sur certains tronçons de rives ou de cours d'eau. Cette démarche s'inscrit dans les orientations du PDi-OL et tient compte des projets en cours et/ou prévus sur les rives lacustres ou les rivières. Elle s'oriente autour de trois axes principaux : la biodiversité et la préservation des milieux naturels, l'amélioration des aspects hydrauliques et l'accès à l'eau pour les loisirs et les promenades.

Après la validation du document de cadrage en 2023 et l'adjudication du mandat en 2024, l'année 2025 a permis d'avancer sur l'étude. Deux séances du Groupe technique, des visites de terrain entre mai et juillet,

une séance du Groupe décisionnel Urbanisme élargi ont permis de présenter puis valider différentes étapes de l'étude. La phase 1, comprenant le diagnostic et l'identification des sites potentiels d'intervention, a été validée en automne 2025.

La phase 2 a ensuite donné lieu à plusieurs séances techniques supplémentaires, notamment sur les tronçons à forts enjeux, ainsi qu'à des coordinations avec l'OFROU. Les phases 2 et 3 sont en cours de finalisation, avec un rendu final prévu début 2026.

PATRIMOINE ARBORÉ

La nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), ainsi que son règlement d'application (RLPrPNP), définissent depuis 2023 les règles de protection du patrimoine arboré et les responsabilités du Canton, des Communes et des propriétaires. Les Communes doivent notamment élaborer un règlement communal pour la protection du patrimoine arboré et recenser, d'ici 2027, les arbres remarquables à inscrire à l'inventaire cantonal.

À la demande des Communes de l'Ouest lausannois, un groupe de travail technique a été mis en place en 2024 afin d'élaborer un règlement-type pour la protection du patrimoine arboré répondant aux enjeux et réalités territoriales de l'Ouest lausannois. Cette démarche est motivée par la volonté d'assurer une gestion cohérente du patrimoine arboré et de garantir une égalité de traitement des acteur-trice-s sur l'ensemble des huit Communes. Le règlement-type de l'Ouest lausannois a été finalisé et transmis aux services techniques des communes en juillet 2025. Chaque Commune peut désormais y intégrer ses spécificités administratives ou techniques.

Parallèlement, le Bureau SDOL a lancé une étude pour accompagner les Communes de Crissier, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix dans l'inventaire de leurs arbres remarquables d'importance cantonale. Le document-cadre et l'adjudication du mandat ont été validés par les Municipalités en août 2025. Depuis, les échanges techniques se font majoritairement en bilatérale entre les mandataires et les Communes. Le Bureau SDOL assure le suivi administratif et financier du mandat et assume la coordination avec les mandataires. Les inventaires des arbres remarquables d'importance cantonale des communes devraient être terminés au printemps 2026.

INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES

GRAND PARC DU TALLUCHET

Situé sur les Communes de Chavannes-près-Renens et de Renens, au sud de la gare de Renens, le site du Talluchet est au cœur d'un territoire dynamique, où de nombreux projets sont planifiés ou en cours de construction. Face au développement urbain soutenu de ces dernières décennies dans l'Ouest lausannois et aux besoins en espaces verts d'une population grandissante, le secteur est apparu comme le lieu adéquat pour contribuer de manière significative à l'adaptation des villes aux changements climatiques.

Les Communes de Chavannes-près-Renens et de Renens ont décidé, avec la participation de la Direction générale de l'environnement (DGE), de lancer une étude portant sur ce périmètre de près de 40 hectares. En vue d'élaborer une image directrice du site, des études test ont préalablement été menées en 2022 par trois jeunes équipes d'architectes et de paysagistes. Ces dernières ont été invitées à imaginer, le plus librement possible, un grand parc multifonctionnel et paysager. À l'issue de deux ateliers de travail, en août et novembre 2022, des portes ouvertes ont été organisées à l'attention des propriétaires, des exploitant-e-s du site, des associations et des riverain-e-s. Les échanges ont permis de rassembler les avis et de les intégrer à la suite de la démarche.

L'image directrice du site a ensuite été élaborée par un 4^e bureau, sur la base des études test et des discussions qu'elles ont suscitées. Elle a été validée par le Groupe décisionnel de l'étude en décembre 2023, et envoyée aux Municipalités pour validation en 2024. La Municipalité de Chavannes n'a pu se déterminer qu'en 2025, en lien avec ses réflexions sur la jonction autoroutière de Chavannes. Ce document sert désormais de guide pour les nombreuses actions à entreprendre sur le terrain, contribuant ainsi à donner progressivement forme au Grand parc du Talluchet.

LIGNE TL 33

La plus longue ligne urbaine du réseau tl rencontre des problèmes de saturation. C'est la raison pour laquelle il est prévu de la convertir en une ligne desservie par des bus articulés, ce qui nécessite des aménagements tout au long de son parcours (allongement des quais, adaptation des carrefours et des giratoires, etc.). Ces aménagements impliquent quatre communes et doivent être mis en place simultanément.

Le groupe de travail formé au sein de SDOL avec les Communes d'Ecublens, Prilly, Renens et St-Sulpice ainsi que les tl s'est réuni deux fois au cours de l'année 2025. Ces séances ont permis un bon nombre d'échanges, notamment au sujet du montage du dossier de cofinancement ainsi que des diverses procédures liées au projet. Ainsi, faisant suite à l'engagement des Municipalités de débiter les travaux avant fin 2025, chaque Commune a pu déposer son dossier de cofinancement dans les délais du PALM. Les bus articulés de cette ligne devraient être mis en service durant la deuxième moitié de 2026.

BHNS T3 – PROLONGEMENT LIGNE 7 PRILLY-VALLAIRE

L'image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois 2028-2040 a identifié le prolongement du BHNS t3 de Galicien (Prilly) jusqu'à Vallaire-Venoge (Ecublens) comme une mesure stratégique de la mobilité de l'agglomération. Cette mesure a ainsi été inscrite à l'horizon A du PALM 2025 (début de réalisation entre 2028 et 2032).

Les études d'avant-projet ont ainsi été lancées par le Bureau SDOL en 2025 sur le tronçon concernant les communes de St-Sulpice et d'Ecublens. Ces études seront validées début 2026 ainsi que les modalités de poursuite du projet.

Le Bureau SDOL coordonne également tous les partenaires (tl, Prilly, Lausanne) sur l'ensemble du prolongement de la ligne

PONT BLEU / LIAISON VERTICALE

L'étude préliminaire du projet de liaison verticale en faveur de la mobilité douce a été lancée en 2022. Elle se situe à la frontière des Communes de Crissier et d'Ecublens, entre le Pont Bleu et la route de Bussigny. Cette liaison permettra un accès direct au futur arrêt du tramway et améliorera les connexions vélos dans le secteur. Le Bureau SDOL assure le pilotage technique de cette étude ainsi que la coordination des partenaires.

Un avant-projet a été développé en 2024, évaluant un coût d'investissement important. Plusieurs échanges ont été menés en 2025 et se finaliseront en 2026 pour déterminer la suite à donner pour la réalisation du projet.

GARE DE RENENS

Après avoir mené les études de développement du projet de réaménagement de la gare de Renens, le Bureau SDOL a poursuivi son accompagnement des Municipalités concernées dans leurs discussions avec le Canton, les CFF et l'OFT quant à la desserte de la gare de Renens par les trains de grandes lignes, ce qui a été rendu possible par le nouvel horaire 2025.

NOUVELLES JONCTIONS AUTOROUTIÈRES

Le Bureau SDOL a soutenu les Communes dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet d'assainissement du goulet de Crissier, effectuée à l'automne 2018 par l'Office fédéral des routes (OFROU). La décision d'approbation des plans a été délivrée par le DETEC en 2025 et a fait l'objet de recours.

En début d'année, la Municipalité de Chavannes a retiré son soutien au projet de jonction de Chavannes. Les échanges ont depuis été nombreux entre les Communes concernées ainsi qu'avec le Canton pour identifier les conséquences sur l'accessibilité à l'Ouest lausannois en cas d'abandon de la jonction de Chavannes.

AXES FORTS DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

Le Bureau SDOL collabore avec la direction du projet des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Il conduit et participe aux études de la phase de planification des Projets partiels (PP) suivants : l'extension du tramway t1 vers l'Ouest (PP1), le bus à haut niveau de service (BHNS) sur la route de Cossonay (PP5) et son prolongement vers Bussigny (PP10) ainsi que l'évolution du m1. À ce titre, les représentant-e-s du Bureau SDOL participent aux séances de la Direction de projet des Axes forts, des COPROJ (treize séances) et des Groupes techniques (huit séances) des différents Projets partiels (PP, voir ci-dessous), ainsi qu'aux séances techniques avec les mandataires.

PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 JUSQU'À CROIX-DU-PÉAGE (PP1)

La seconde étape du tramway de Renens-Gare à Croix-du-Péage permettra de requalifier des axes importants dans l'Ouest lausannois, notamment le boulevard de l'Arc-en-Ciel et la route de Buyère. Avec une cadence de 6 minutes aux heures de pointe, il permettra de relier Villars-Ste-Croix à Lausanne-Flon en 26 minutes. En complément du train et du BHNS, le tram agira ainsi comme une véritable colonne vertébrale des transports publics dans l'Ouest lausannois.

Le traitement des oppositions déposées lors de l'enquête publique de novembre 2021 s'est poursuivi en 2025 et de nombreux échanges ont eu lieu avec l'OFT, qui instruit la demande d'autorisation de construire. La procédure devrait se clore au printemps 2026 avec la décision d'approbation des plans. Des nouveaux mandataires, en remplacement du mandataire défaillant, seront contractualisés début 2026 pour le suivi des travaux, qui devraient débiter courant 2026.

Le Bureau SDOL, en tant que représentant des Communes, fait partie de la cellule de pilotage qui se réunit toutes les 2 à 3 semaines.

Une présentation aux commissions des Conseils Communaux et Généraux a été réalisée en février 2025.

Les principaux lots des travaux de génie civil ont été adjugés en août 2024. L'obtention des crédits s'est également poursuivie avec, en particulier, l'EMPD cantonal validé à l'unanimité le 29 avril 2025 par le Grand conseil. Les conventions avec les différents partenaires pour la réalisation des travaux sont en cours de signature. Le Bureau SDOL participe à l'élaboration de certaines de ces conventions.

BHNS SUR LA ROUTE DE COSSONAY DE MONTÉTAN À CRISSIER-BRÉ (PP5)

Le projet de BHNS sur la route de Cossonay s'inscrit dans le réseau des Axes forts du PALM. Ce projet de transport public est coordonné avec plusieurs développements urbains majeurs, dont les quartiers de L'Orée de Crissier, Ley Outre, En Broye, Corminjoz et Bellevue. Le projet intègre également la requalification urbaine de l'axe, incluant des aménagements piétons et cyclistes.

Les travaux, lancés en 2022, se sont poursuivis en 2025 dans une situation compliquée. Des surcoûts ont été identifiés et les délais de réalisation ont dû être prolongés. Des négociations sont en cours avec le mandataire et les entreprises de travaux au sujet de leur rémunération.

Les travaux touchent tout de même à leur fin. La mise en service du BHNS sur cet axe est prévue à la rentrée scolaire 2026. Le Bureau SDOL prépare, avec les trois Communes concernées et les tl, l'inauguration de la ligne.

PROLONGEMENT DU BHNS DE CRISSIER-BRÉ À BUSSIGNY-GARE (PP10)

Les études et la réalisation du prolongement du BHNS sont scindées en deux étapes afin de tenir compte de la différence de temporalité des deux tronçons le composant. La première étape, indépendante de la réalisation des mesures pour le désengorgement du goulot d'étranglement de la jonction de Crissier, pourra se faire dans un premier temps. La seconde étape, comprenant la jonction autoroutière ainsi que le carrefour de Croix-de-Plan, ne pourra se faire qu'à la suite de la mise en service de ces mesures, afin que l'allègement de trafic prévu permette la circulation du BHNS dans de bonnes conditions.

La mise en service de la première étape du PP10, intégralement déployée sur la commune de Crissier, nécessite de trouver un moyen de retournement du BHNS en desservant l'arrêt Lentillères. Plusieurs variantes ont été étudiées successivement en 2025. L'une d'entre elles sera retenue et poursuivie en étude de projet courant 2026.

Le Bureau SDOL a piloté, conjointement avec la DGMR, ces études complémentaires.

MÉTRO M1

Une étude exploratoire, pilotée par l'État de Vaud, s'est achevée en 2024. Courant 2025, le Conseil d'État a donné des orientations pour la suite du projet. Un EMPD est en cours de rédaction pour l'obtention des crédits d'étude. Les tl sont confirmés comme maître d'ouvrage délégué pour ces études. Le Bureau SDOL a assuré un rôle de coordination entre les Communes sur ce projet d'importance pour l'Ouest lausannois.

OUTILS MUTUALISÉS

GÉOPORTAIL DE L'OUEST LAUSANNOIS

Sous l'impulsion de la Commune d'Ecublens, une réflexion a été menée au niveau technique concernant la possibilité de mutualiser un guichet cartographique à l'échelle de l'Ouest lausannois, sur le modèle de ce qui se fait sur la Riviera, dans le district de Morges ou autour d'Yverdon-les-Bains. Si les données restent de la compétence de chaque Commune, il s'agit de mutualiser leur publication sur une plateforme partagée.

En 2023, un état des lieux des outils existants a été effectué et des scénarios d'implémentation d'un outil mutualisé et de gouvernance ont été élaborés. Le principe de rassemblement des guichets cartographiques a été confirmé par les Municipalités en 2024 et les travaux de convergence des données ont débuté à l'automne. Un guichet cartographique unique devrait être mis en ligne au printemps 2026.

L'OUEST LAUSANNOIS EN 3D

Les Communes de l'Ouest lausannois se sont dotées d'un outil commun de visualisation du territoire en trois dimensions disponible pour tout un chacun à l'adresse <https://ouest-lausannois.uzuverse.com>. Cette plateforme est utilisée par les services communaux pour vérifier des données sur le terrain (distance, hauteur, profil de terrain, etc.), pour simuler de nouvelles constructions (implantation, impact sur le paysage, ombre portée, etc.). Elle permet également de publier des projets au moment de leur mise à l'enquête publique.

PLATEFORME DE COORDINATION DES CHANTIERS

En 2025, la charte d'utilisation de la plateforme a été signée par toutes les Communes et les gestionnaires de réseaux du territoire. Cette charte était une demande de la part des Communes afin d'obtenir de chaque acteur-trice un engagement quant à la future utilisation de la plateforme.

C'est sur la plateforme Géocity que seront annoncés les futurs chantiers de l'Ouest lausannois. Cette plateforme est déjà utilisée par plusieurs Communes du district pour d'autres applications. Des séances ont été réalisées avec la Commune d'Yverdon-les-Bains, qui s'occupe de la plateforme, afin de mettre en place le formulaire de gestion des chantiers. Il est prévu que ce dernier soit développé dans le courant du premier trimestre 2026.

Une fois la plateforme en service, les responsables de chantiers pourront non seulement annoncer leurs intentions et se regrouper de manière à limiter le nombre d'interventions dans l'espace public, mais elles et ils pourront aussi identifier les impacts cumulés de plusieurs chantiers simultanés sur le trafic et sur le réseau de bus à l'échelle de l'Ouest lausannois.

COMPTEURS VÉLOS PERMANENTS

Dans le cadre de la stratégie de comptage des vélos dans l'Ouest lausannois, deux compteurs permanents ont été mis en service en été 2024, portant à sept le nombre de compteurs situés dans l'Ouest lausannois. Deux compteurs supplémentaires installés par Région Morges viennent compléter ce dispositif aux passages de la Venoge (RC1 et RC79). Un contrat de maintenance avec TVT services/SIE permet de garantir leur bon fonctionnement et le transfert des données en temps réel.

Des compteurs additionnels ont été mis en service durant les chantiers le long des axes forts. Toutes les données sont notamment publiées annuellement dans le *Rapport de l'Observatoire de la mobilité*.

MAQUETTE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1000, réalisée par l'Atelier des Maquettes de l'EPFL, continue d'être mise à jour au gré des opportunités et de l'avancement des projets. Elle sert à la fois d'outil de travail pour les services communaux et de dispositif de présentation lors d'événements publics.

COMMUNICATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

SITE INTERNET ET NEWSLETTER

À l'adresse <https://ouest-lausannois.ch>, le site de SDOL fait office de portail vers les projets en cours dans l'Ouest lausannois et les thématiques abordées conjointement par les huit Communes. Une newsletter permet de rester informé·e de l'avancement des projets. Le Bureau SDOL partage également l'actualité de l'Ouest lausannois sur son compte LinkedIn.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

En 2025, la seconde édition du Rapport de l'Observatoire de la mobilité a été publiée par le Bureau SDOL. Ce document regroupe les données en matière de mobilité sur l'année en cours et les répartit en quatre volets : le premier contient des informations générales liées à la mobilité et au territoire de l'Ouest, le deuxième porte sur les modes actifs, le troisième traite des transports publics et le dernier concerne les transports individuels. Ce document est désormais publié chaque année, avec pour objectif principal de documenter l'évolution de la mobilité dans l'Ouest lausannois.

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE

SDOL a lancé en 2024 une étude de signalétique piétonne dans l'Ouest lausannois. Cette étude a pour but de mettre en place une signalétique incitant l'usage de la marche pour les déplacements utilitaires de proximité dans la région. Le réseau et la signalétique ont été déterminés durant l'année 2025 et la pose aura lieu au printemps 2026.

PACK MOBILITÉ POUR LES NOUVELLES ET NOUVEAUX HABITANT·E·S

Le pack mobilité a pour objectif d'encourager les nouvelles et nouveaux habitant·e·s à tester différentes pratiques de mobilité au moment de leur emménagement. Il contient la carte vélo de l'Ouest lausannois, un accès par QR-code au réseau tl ainsi qu'un courrier mobilité. Ce dernier est composé de plusieurs offres et réductions proposées par divers partenaires (Mobility, Carvelo, etc.). Ces packs sont distribués aux Communes annuellement en fonction de leurs besoins. Le courrier mobilité peut également être mis à jour en fonction de l'évolution des offres.

OUEST RÉNOVE

Dans le but de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, les Communes de l'Ouest lausannois ont lancé en 2024 la démarche Ouest Rénove. Issue du programme Commune Rénove, cette initiative s'inscrit dans le prolongement des stratégies énergétiques et climatiques mises en œuvre par les Communes. L'organisation de la démarche est assurée par les délégué·e·s à l'énergie dans les Communes, le Bureau SDOL ainsi que Romande Energie et son consortium.

Cette démarche a pour principaux objectifs de diminuer la consommation énergétique des bâtiments, en accélérant le processus d'assainissement, ainsi que d'augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement. Afin d'atteindre ces objectifs, Ouest Rénove met un accent particulier sur la sensibilisation des acteur·trice·s de l'immobilier à l'importance de décarboner les systèmes de chauffage et de densifier les réseaux de chauffage à distance existants. Elle vise également à accompagner les propriétaires dans leurs prises de décision en leur apportant une assistance technique et administrative.

Afin d'informer les propriétaires et les régies des bâtiments de logement de l'Ouest lausannois, une conférence de lancement s'est tenue en septembre 2024, rassemblant environ 550 participant·e·s concerné·e·s par la thématique de l'assainissement des bâtiments. Après cette partie introductive, trois ateliers ont été organisés pour réunir les grands propriétaires sélectionnés et leur permettre d'échanger avec tous les services concernés par un projet d'assainissement de leur bâtiment (police de construction, responsables énergie, services cantonaux, chauffages à

distance, gestionnaires de réseaux, etc.). Ces rencontres ont permis aux participant·e·s de réaliser des pré-audits énergétiques et de poser des questions techniques précises pour initier leur projet d'assainissement. En parallèle, quatre sessions de « Cafés Rénove » ont été organisées pour les propriétaires de villas désireux de discuter de la rénovation de leur bien immobilier avec des expert·e·s du bâtiment.

Le projet s'est terminé en automne 2025 et a fait l'objet d'un rapport de synthèse présentant les principaux résultats.

TABLEAU DE BORD ÉNERGIE & CLIMAT

Une plateforme interactive Énergie & Climat a été mise en ligne en 2024 sur <https://ouest-lausannois.ncsa.ch>. Elle permet de suivre, dans le temps, l'évolution de plusieurs indicateurs retenus par les Communes ainsi que la progression vers les objectifs énergie-climat fixés dans la planification énergétique territoriale de l'Ouest lausannois. Cette plateforme montre de manière transparente la consommation énergétique et la production de CO₂ du territoire du district. Elle constitue un outil précieux pour évaluer les progrès réalisés et adapter les stratégies en fonction des besoins identifiés. En 2026, cette plateforme fera l'objet d'une amélioration graphique réalisée par les mandataires en plus de la mise à jour annuelle des données.

AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

GOVERNANCE DU PALM

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes de l'Ouest lausannois. Dans ce cadre, les délégué·e·s de SDOL ont assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM (L. Bovay, syndic de Crissier et président de SDOL, et J.-F. Clément, syndic de Renens et vice-président de SDOL) et à trois séances de la Direction technique du PALM (B. Biéler, directeur de SDOL).

Le principal sujet traité au sein de ces organes durant l'année 2025 fut l'élaboration du Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), qui a été soumis à la Confédération en mars 2025.

PROJET D'AGGLOMÉRATION 2025

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025) a été remis à la Confédération en mars 2025 pour évaluation. Composé de sept volumes, le rapport du PALM 2025 définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040 avec des mesures réparties en quatre thématiques : paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité. Dans ce projet de 5^e génération, 89 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de plus de 757 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032. Pour l'Ouest lausannois, 27 mesures prioritaires ont été identifiées pour un montant total d'investissement d'environ 140 millions de francs (hors taxes). 29 autres mesures ont été identifiées pour une réalisation ultérieure (dès 2032). Les travaux des mesures cofinancées débiteront entre 2028 et 2032.

Le projet déposé a été signé par l'ensemble des partenaires, à savoir, sur délégation du Conseil d'État par les conseillères d'État, co-présidentes du Comité de pilotage du PALM, Christelle Luisier Brodard et Nuria Gorrite, sur délégation des Communes par les présidents des schémas directeurs, ainsi que par les représentant·e·s des associations Lausanne Région et Région Morges. Le rapport contient également les comptes rendus de la consultation publique, qui s'est déroulée du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Dès 2023, le Bureau SDOL s'est fortement mobilisé pour l'élaboration de cette nouvelle génération de projet d'agglomération, en particulier sur les aspects suivants : coordination générale avec les services cantonaux et les autres schémas directeurs, élaboration du volet mobilité en collaboration avec la DGMR, priorisation des mesures de transport,

SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS

accompagnement des Communes pour la rédaction des fiches de mesures, consultations des services communaux sur les documents les engageant, établissement de l'état de la mise en œuvre des mesures des PALM précédents, etc.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes de l'Ouest lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA a-t-elle été élaborée. Cette démarche a été pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDOL est membre, et a impliqué les représentant·e·s politiques et techniques des 26 Communes de l'agglomération.

La SRGZA répond notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités. L'Ouest lausannois est particulièrement concerné par cette démarche puisque le district accueille la moitié des zones d'activités de l'agglomération.

Validée en 2023 par les 26 Municipalités puis soumise aux services cantonaux pour examen préalable en 2024-2025, la SRGZA sert désormais de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et est suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour l'Ouest lausannois, de SSDA Vallaire à Ecublens, SSDA Bussigny-Ecublens et SSDA Arc-en-Ciel sur Bussigny et Crissier.

GS MOBILITÉ DOUCE

Le Bureau SDOL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2025, en particulier pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du Projet d'agglomération (PA5).

MESURES INFRASTRUCTURELLES DES PALM 2007, 2012 ET 2016

Le Bureau SDOL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles.

AGGLOMÉRATIONS VAUDOISES

Depuis 2017, la DGTL met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur·trice·s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Trois rencontres de ce type ont eu lieu au cours de l'année 2025.

En 2023, les bureaux techniques de SDOL et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) ont regroupé leurs forces. Cette décision a été prise par leurs deux Groupes de pilotage au mois de mars.

Dès le 1^{er} août 2023, les collaborateur·trice·s chargé·e·s d'œuvrer pour le compte du SDNL ont été rattaché·e·s administrativement et fonctionnellement au Bureau SDOL. Une convention de collaboration précise les prestations fournies par SDOL en faveur du SDNL. Les prestations fournies et les tâches assumées par la Ville de Renens (gestion des ressources humaines, informatique, finances, etc.) ainsi que les coûts associés à ces services sont régis par le biais d'un contrat de prestations qui s'applique également pour les collaborateur·trice·s du SDNL. La direction des deux bureaux techniques est assumée par B. Biéler, déjà directeur du Bureau SDOL. Les bureaux techniques sont tous deux regroupés à la rue de Lausanne 35, à Renens.

Hormis le regroupement des bureaux techniques, chaque entité reste organisée de manière indépendante et est soumise à des conventions de collaboration entre les Communes et avec l'État, ainsi qu'à des règles internes de fonctionnement.

Une nouvelle convention de collaboration intercommunale du SDNL a été adoptée par les onze Municipalités partenaires. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et est conclue pour une durée indéterminée. Cette convention tient compte du fait que les travaux du bureau technique portent principalement sur le territoire des Communes du périmètre compact du PALM. La convention désigne la Commune de Romanel-sur-Lausanne comme commune boursière depuis le 1^{er} juillet 2023.

Jusqu'à l'engagement d'un·e chef·fe de projet pour les travaux spécifiques du SDNL, le Bureau SDOL s'occupe des études en cours et représente les Communes du Nord lausannois dans les organes du PALM, en particulier pour l'élaboration du PALM 2025, en facturant ses prestations.

OUEST LAUSANNOIS

STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS
Rue de Lausanne 35 Case postale 1020 Renens 1
021 632 71 60 sdol@ouest-lausannois.ch www.ouest-lausannois.ch